



PLAN D'ACTION NATIONAL INCLUSION 2008-2010



POD | Maatschappelijke Integratie
SPP | Intégration Sociale

.be

Colophon

Le Plan d'Action National Inclusion 2008-2010 est une publication du Service Politique de la Pauvreté du SPP Intégration sociale, Boulevard Albert II 30 à 1000 Bruxelles, tel. 02/508.85.86, question@mi-is.be. Il est toujours possible d'en commander des exemplaires supplémentaires.

Pour plus d'information sur le SPP Intégration sociale, vous pouvez consulter son site Internet www.mi-is.be. Vous y trouverez également la version digitale du PAN Inclusion 2008-2010 et des précédents.

Le Plan d'Action National Inclusion 2008-2010 fait partie du Rapport stratégique sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2008-2010, que vous pouvez consulter sur le site du SPF Sécurité sociale, www.socialsecurity.fgov.be/fr/nieuws_publicaties/socinc_rap/index.htm. Pour plus d'information sur les rapports de protection sociale et inclusion sociale, contacter dgstrat@minsoc.fed.be (tél.: 02/528.60.30)

Le PAN Inclusion, élément de la Méthode Ouverte de Coordination

→ Un processus lancé en 2000

Depuis 2001, tous les États membres de l'Union européenne élaborent régulièrement un Plan d'Action National Inclusion Sociale, connu en Belgique sous l'appellation «PAN Inclusion».

Les États membres suivent en cela les directives de l'Union européenne. Les PAN Inclusion sont en réalité un des 5 instruments d'une méthode de coopération entre les États membres appelée «Méthode Ouverte de Coordination» (MOC).

La MOC a été instituée dans le suivi d'un sommet européen qui a eu lieu à Lisbonne en mars 2000. Le Conseil Européen a demandé à la Commission Européenne d'aider les États membres à atteindre pour 2010 les objectifs suivants :

- Augmenter la croissance économique dans le respect du développement durable ;
- Accroître le volume et la qualité de l'emploi ;
- Avoir un impact décisif sur l'élimination de la pauvreté.

Chaque État membre peut déterminer de façon autonome les mesures qui doivent mener à la réalisation de ces objectifs. Toutefois, il est nécessaire de se plier à une certaine discipline pour promouvoir une certaine cohérence entre les États membres. C'est pourquoi le choix des 3 priorités politiques du PAN Inclusion 2006-2008 a été influencé par les recommandations de la Commission Européenne. La même chose vaut pour les indicateurs statistiques, qui sont en grande partie similaires pour tous pays qui participent à la MOC.

A côté des Plans d'Action, les 4 autres instruments de la MOC sont les suivants :

- Des objectifs communs qui ont pour but d'éradiquer la pauvreté d'Europe ;
- Des indicateurs communs qui permettent de comparer la situation entre les différents États membres ;
- Les rapports conjoints de la Commission Euro-

péenne, qui synthétisent les rapports individuels des États membres ;

- Un programme d'action commun qui permet à la Commission Européenne de financer l'échange de bonnes pratiques entre les États membres.

→ 2005 : L'année du « streamlining »

Jusqu'en 2004, il y avait une MOC pour l'intégration sociale et une pour les pensions, ainsi qu'un processus de coopération dans le domaine des soins de santé et des soins de longue durée. En 2005, la Commission Européenne a décidé de rationaliser ces processus en les fusionnant. C'est ce qu'on a appelé le « streamlining » (rationalisation).

Depuis, le PAN Inclusion n'est plus un document séparé, mais il est devenu un des chapitres d'un rapport plus épais: le « Rapport Stratégique National Protection Sociale et Inclusion Sociale ». Le deuxième Rapport Stratégique a été remis à la Commission Européenne en octobre 2008.

Pour accroître la visibilité du chapitre Intégration Sociale, il a été décidé de présenter le PAN Inclusion 2008-2010 au public belge comme un document indépendant, mieux développé que le chapitre « PAN Inclusion » abrégé du Rapport Stratégique, et complété par une introduction. C'est ce document que vous avez entre les mains.

La politique de la pauvreté en Belgique

→ Les droits sociaux fondamentaux comme base de la politique de la pauvreté

La politique belge de la pauvreté vise la réalisation des **droits sociaux fondamentaux** qui sont inscrits dans la Constitution.

Article 23 : Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine.

A cette fin, la loi, le décret ou la règle visée à l'article 134 garantissent, en tenant compte des obligations correspondantes, les droits économiques,

sociaux et culturels, et déterminent les conditions de leur exercice.

Ces droits comprennent notamment :

1. le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle dans le cadre d'une politique générale de l'emploi, visant entre autres à assurer un niveau d'emploi aussi stable et élevé que possible, le droit à des conditions de travail et à une rémunération équitables, ainsi que le droit d'information, de consultation et de négociation collective;
2. le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique;
3. le droit à un logement décent;
4. le droit à la protection d'un environnement sain;
5. le droit à l'épanouissement culturel et social.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale suppose une approche intégrée dans divers domaines de vie et niveaux de compétence. Dans la structure fédéralisée qui caractérise la Belgique, où les compétences sont réparties entre différents niveaux administratifs, une telle approche suppose une coopération et une coordination actives entre le gouvernement fédéral, les Communautés, les Régions et les administrations locales. Une politique structurelle d'intégration sociale repose également sur le mainstreaming. Cet ancrage dans les politiques ordinaires (d'inclusion) permet une action préventive.

A côté de cela, une attention spécifique, curative, demeure indispensable pour résoudre la problématique de la pauvreté.

→ **Coordination de la politique en matière de pauvreté**

La *coordination* de la politique de la pauvreté en Belgique est assurée à la fois par :

- la Ministre fédérale de l'Intégration sociale et le Secrétaire d'État à la lutte contre la pauvreté, adjoint à cette dernière et compétent pour la coordination de la politique de la pauvreté ;
- la conférence interministérielle Intégration dans la Société, au sein de laquelle les ministres compétents des différents gouvernements se rencontrent et travaillent ensemble ;
- le Service de Lutte contre la Pauvreté, la Pré-

carité d'existence et l'Exclusion sociale', géré en commun par les différents gouvernements.

Tant ce Service que la Conférence interministérielle ont été créés dans le cadre de l'*Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions, relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté* (1998). Cet accord de coopération est né du constat que la pauvreté est un réseau d'exclusions sociales touchant à divers domaines de la vie (les revenus, l'emploi, l'enseignement, la santé, la justice, la culture, les équipements collectifs), et que promouvoir l'inclusion et la lutte contre la pauvreté exige par conséquent que des mesures soient prises dans de nombreux domaines relevant de la compétence tant des Communautés et Régions que du Gouvernement fédéral.

L'accord de coopération a été adopté suite au *Rapport Général sur la Pauvreté* (RGP) de 1994, dont un des constats était qu'un nombre beaucoup trop élevé de personnes tombaient encore hors du bateau. Le RGP rend compte du dialogue qui a été mené entre des personnes vivant dans la pauvreté, leurs associations et des citoyens confrontés à la pauvreté et à l'exclusion sociale de par leur position (professionnelle), tels que des assistants sociaux et d'autres spécialistes. Le résultat a consisté en une liste de points problématiques rencontrés dans l'exercice concret des droits sociaux fondamentaux. Le RGP constitue pour les autorités de notre pays une ligne directrice pour les initiatives spécifiques à prendre en matière de lutte contre la pauvreté. La concertation et le dialogue entre associations où les pauvres prennent la parole, responsables politiques, fonctionnaires et chercheurs ont été ancrés structurellement dans le cadre du *Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité d'Existence et l'Exclusion sociale*.

Tous les deux ans, le Service publie un rapport de suivi du RGP. Ce rapport fait état des constats, analyses et propositions qui découlent de la concertation organisée par le Service entre les différents acteurs concernés: associations où les pauvres prennent la parole, CPAS, syndicats, professionnels de différents secteurs, administrations,...

→ Rôle du PAN Inclusion dans la Politique de la Pauvreté

Le PAN Inclusion présente les actions prévues pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'exclusion sociale fait référence à un processus dans lequel les gens ne parviennent pas (ou plus) à trouver leur place dans la société, quand une rupture se marque dans un ou plusieurs domaines de vie, quand le niveau de vie communément admis comme acceptable n'est plus atteint.

La pauvreté est souvent la résultante de ce processus. Elle consiste en *un réseau d'exclusions sociales* qui se renforcent les unes les autres (notamment en matière d'enseignement, d'emploi, de revenus, ...). La plupart du temps, les pauvres ne parviennent pas à combler par leurs seules ressources personnelles le fossé qui les sépare du reste de la société.

Le PAN Inclusion repose sur l'apport des gouvernements fédéral et fédérés. Il s'agit donc d'un programme politique articulé autour d'objectifs formulés collectivement, mais dans lequel chaque entité développe librement ses propres mesures pour atteindre les objectifs fixés.

SECTION I

Pauvreté et inclusion sociale en Belgique – Situation générale

En 2000, les États membres de l'Union européenne ont décidé de prendre les mesures qui s'imposaient pour avoir un impact décisif sur l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale en 2010. Cette échéance qui approche à grands pas est aussi l'horizon de ce cinquième plan d'action national inclusion. Les indicateurs développés et coordonnés au niveau européen montrent toutefois que nos efforts pour faire baisser significativement la pauvreté doivent être considérablement renforcés. Quand on regarde l'évolution, on ne peut en effet que constater que ces indicateurs sont dans une large mesure restés stables.

Tableau I. Personnes en risque de pauvreté (pourcentage de personnes ayant un revenu disponible équivalent inférieur à 60% du revenu médian national équivalent)

	2004	2005	2006
Belgique	14,3	14,8	14,7
DE/FR/NL	-	12	12
UE de 25	16	16	16

Concrètement, cela signifie qu'il y a en Belgique environ 1,5 million de personnes en risque de pauvreté. Cela englobe par exemple les isolés qui doivent vivre avec moins de 860 € par mois, ou les couples avec deux enfants qui ont un revenu mensuel inférieur à 1.805 €.

Le pourcentage de personnes en risque de pauvreté est de 11% en Flandre, de 17% en Wallonie, et 26% à Bruxelles.

Le fait que le pourcentage global de risque de pauvreté pour la Belgique se situe un peu en dessous de la moyenne européenne peut être vu comme le résultat d'une « in-work-poverty » relativement faible (4 % contre une moyenne de 8 % dans l'UE), et d'un risque de pauvreté plus élevé que la moyenne européenne pour ceux qui ne travaillent pas (25 % en Belgique contre une moyenne européenne de 23). Cette donnée se reflète aussi dans le profil des groupes qui présentaient un risque de pauvreté élevé en 2006. Il s'agit des chômeurs (31 %), des personnes âgées (parmi lesquelles les plus de 75 ans connaissent un risque de pauvreté plus élevé que les 65-74 ans), les personnes qui vivent dans un ménage à faible intensité de travail (72 % pour ceux qui font partie d'un ménage avec

enfants et sans aucun revenu du travail), les personnes avec un faible niveau de formation (22 %) et les personnes avec une nationalité extérieure à l'UE (46 %). Si on regarde le type de ménage, ce sont les célibataires (24 %) et les parents isolés (33 %) qui présentent le risque de pauvreté le plus élevé. Les locataires ont également un risque de pauvreté élevé (28 %).

La faible position de ces catégories se marque également dans d'autres domaines. Que ce soit en matière d'emploi, d'abordabilité et de qualité du logement, dans l'accès aux soins de santé ou dans le domaine de la participation sociale, les scores les plus bas sont quasi à chaque fois obtenus par les mêmes catégories.

On peut globalement affirmer que les indicateurs ne révèlent aucun grand changement sur le plan du niveau et de l'étendue du risque de pauvreté et de la composition du groupe des personnes en risque de pauvreté. Malgré une légère hausse des indicateurs qui mesurent l'inégalité de revenu, le risque de pauvreté reste stable. La constatation la plus frappante est peut-être que la différence de risque de pauvreté entre les personnes et les ménages à faible intensité de travail et les personnes et ménages à forte intensité de travail a par ailleurs augmenté entre 2004 et 2006. Le risque de pauvreté des personnes dont l'activité principale était le travail est faible et est resté stable, tandis que le risque de pauvreté des personnes ayant un statut de chômeur, pensionné ou malade/invalides a augmenté, de même que le risque de pauvreté des ménages ayant une faible intensité de travail.

SECTION 2

Evolution par rapport au PAN Inclusion 2006-2008

Evolution statistique par rapport aux objectifs cibles

Dans le PAN Inclusion 2006-2008, des objectifs cibles avaient été formulés sur base d'un certain nombre d'indicateurs, de façon à pouvoir suivre les résultats en matière de lutte contre la pauvreté. Parmi ceux-ci se trouvaient également quelques objectifs en termes d'emploi extraits du programme national de réforme, choisis en raison de leur pertinence par rapport à la stratégie d'inclusion sociale.

L'indicateur sur lequel un objectif a été placé, est indiqué dans la partie grisée du tableau. Là où c'est possible, les chiffres sont également donnés par Région. Les chiffres indiqués pour 2008 et 2010 ne sont pas les données réellement observées, mais bien les objectifs cibles tels qu'ils ont été déterminés dans le PAN Inclusion 2006-2008, et tels qu'ils sont confirmés comme objectifs cibles pour le PAN Inclusion 2008-2010.

→ Un logement correct et abordable pour chacun

Target 1: Augmentation du pourcentage de logements sociaux du secteur locatif par rapport au nombre total de ménages privés.

	Résultats				Obj. cibles	
	2003	2004	2005	2006	2008	2010
Bruxelles	7,9	7,9	7,8	7,8		
Flandre	5,4	5,4	5,4	5,4		
Wallonie	7,2	7,1	7	7,0		
Belgique	6,2	6,2	6,2	6,2	7	8

Cet indicateur porte sur le nombre de logements sociaux loués par les sociétés de logement social reconnues. Les logements sociaux qui sont loués par d'autres organismes (communes, cpas) ne sont pas comptabilisés ici, de même que les habitations louées par les agences immobilières sociales.

Bien que le nombre absolu de logements sociaux soit en légère augmentation dans les trois Régions, ce nombre reste globalement stable en propor-

tion du nombre de ménages. Pour la Wallonie et Bruxelles, on enregistre même une légère baisse.

→ Activation et diversité: plus de travailleurs parmi les groupes à risque

Target 1: Augmenter le taux d'emploi de groupes cibles spécifiques, à savoir les femmes, les personnes infra-scolarisées, et les personnes avec un handicap.

	Résultats			Obj. cibles	
	2005	2006	2007	2008	2010
Population active totale	61,1	61,0	62,0	66	70
- Bruxelles	54,8	53,4	54,8		
- Flandre	64,9	65,0	66,1		
- Wallonie	56,1	56,1	57,0		
Femmes	53,8	54,0	55,3	55	60
- Bruxelles	47,9	46,6	48,3		
- Flandre	57,8	58,3	59,8		
- Wallonie	48,4	48,6	49,6		
Infrascolarisés	40,4	40,1	40,5	40	50
- Bruxelles	33,8	33,8	34,3		
- Flandre	43,7	43,1	44,5		
- Wallonie	37,0	37,0	35,8		
Personnes ayant un handicap	35,6			40	50
- Bruxelles					
- Flandre					
- Wallonie					

Entre 2005 et 2006, il y a eu peu de changements dans le domaine de l'emploi. 2007 a toutefois été globalement une bonne année. Plusieurs indicateurs concernant le marché du travail ont évolué dans un sens favorable. Ceci a notamment été le cas pour le taux d'emploi total de la population active et pour le taux d'emploi des femmes. Il ressort également des statistiques que l'emploi des travailleurs âgés a augmenté. Parallèlement, on doit bien admettre que les objectifs européens sur ce terrain sont encore loin d'être atteints. Il est notamment frappant de constater que, malgré les circonstances favorables, l'emploi parmi les infra-scolarisés n'a pas augmenté.

Pour cet indicateur, on observe toutefois entre 2006 et 2007 une évolution inverse entre Bruxelles et la Flandre d'une part et la Wallonie de l'autre. À Bruxelles et en Flandre, on enregistre une hausse faible à modérée, tandis que la Wallonie présente

une baisse de l'emploi pour ce groupe. Cela fait que l'indicateur pour l'ensemble de la Belgique est resté stable. Aucun chiffre disponible ne permet de suivre l'évolution de l'emploi parmi les personnes avec un handicap.

Target 2: Ramener le taux de chômage des personnes de nationalité hors UE au niveau de celui des travailleurs de nationalité belge ou UE.

	Résultats										Obj. cibles		
	2005		2006		2007		Rapport UE/non UE					2008	2010
	Non UE	UE	Non UE	UE	Non UE	UE	2005	2006	2007				
Be	31,9	7,9	31,1	7,7	29,5	6,9	24,8	24,8	23,5	72	100		
Br	35,5	14,1	33,1	15,8	34,1	15,3	39,7	47,7	44,8	70	100		
VI	24,0	5,2	24,4	4,7	21,4	4,1	21,7	19,3	19,0	76	100		
Wal	39,7	11,5	40,8	11,3	37,0	10,1	29,0	27,7	27,3	68	100		

Il y a une baisse légère du taux de chômage parmi les non UE, surtout entre 2006 et 2007. Étant donné que c'est également le cas parmi les citoyens UE, on ne peut pas considérer que cet indicateur aille dans le sens de l'objectif cible.

Target 3: Augmenter de la participation à la formation tout au long de la vie, en particulier pour les personnes ayant un faible niveau de formation initiale (population âgée de 25 à 64 ans).

	Résultats						Obj. cibles	
	2003	2004	2005	2006	2006*	2007*	2008	2010
Population totale 25-64								
Belgique	8,5	8,6	8,4	7,8	7,5	7,2	11,5	12,5
Bruxelles		10,4	12,0	11,2	10,4	10,4		
Flandre		9,8	9,1	8,5	8,4	7,9		
Wallonie		5,8	5,8	5,4	5,1	5,0		
Population infra-scolarisée								
Belgique		3,2	3,1	3,1		3,0	4,5	6,25
Bruxelles		3,0	3,0	4,2		3,9		
Flandre		3,9	3,7	3,4		3,5		
Wallonie		2,1	2,1	2,3		1,8		

* nouvelle définition : calculé comme moyenne annuelle et non plus sur le deuxième trimestre

Cet indicateur a subi en 2006 une légère modification dans sa définition. De plus, depuis 2006 il est calculé en moyenne annuelle, alors qu'avant il était calculé d'après les données du deuxième trimestre de l'enquête sur les forces de travail. Dans le tableau ci-dessus, les chiffres sont indiqués jusqu'en 2006 sur base de l'ancien mode de calcul, et pour 2006 et 2007 selon la nouvelle méthode. Les petites différences entre les différentes années ne sont probablement pas statistiquement significatives. Les chiffres, tant pour l'ensemble de la population de 25 à 64 ans que pour les personnes infra-scolarisées, indiquent une participation stable. On ne peut donc en déduire aucune tendance à une participation plus élevée à la formation continue. Ceci vaut aussi bien au niveau de la Belgique qu'au niveau de chaque Région.

Target 4: Réduire le décrochage scolaire ou, plus précisément, le pourcentage de jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont pas le diplôme de secondaire supérieur et qui n'ont suivi aucune formation.

	Résultats					Obj. cibles	
	2005	2006	2007	2006*	2007*	2008	2010
Belgique	12,9	12,6	12,3	14,2	13,8	11	10
Bruxelles	19,4	19,3	24,6	22,4	22,8		
Flandre	10,7	10,0	9,9	11	10,8		
Wallonie	14,8	14,8	12,8	17	16,1		

* nouvelle définition : calculé comme moyenne annuelle et non plus sur le deuxième trimestre

Cet indicateur a aussi subi une modification de définition, et est calculé depuis 2006 comme moyenne annuelle. Dans le tableau, les chiffres sont calculés selon l'ancienne méthode jusqu'en 2006, et selon la nouvelle méthode pour 2006 et 2007. Étant donné que le groupe sur lequel cet indicateur est calculé est relativement petit, on doit tenir compte d'une plus grande marge d'incertitude statistique, a fortiori pour les données régionales.

Pour cet indicateur aussi, les chiffres restent stables au travers des différentes années, et aucune tendance dans le sens de l'objectif cible ne peut être établie.

→ Pauvreté infantile : Rompre l'engrenage de la pauvreté

Target 1: Réduire le pourcentage d'enfants de moins de 16 ans en risque de pauvreté, c'est-à-dire vivant dans un ménage dont le revenu équivalent est inférieur à 60% du revenu médian national équivalent.

	Résultats			Obj. cibles	
	2004	2005	2006	2008	2010
Belgique	15,5	17,9	15,0	15	12
Flandre	10,0	12,2	9,8		
Wallonie	18,5	19,7	18,6		

Pour Bruxelles, l'échantillon est trop petit pour une estimation fiable

Le pourcentage initial pour 2004 (17,4%) qui a été utilisé comme base pour la formulation de l'objectif cible, a été revu à la baisse en raison d'une erreur dans les données. Au moment de la rédaction

du présent rapport, les données de base pour cet indicateur (EU SILC) comportent encore quelques incertitudes qui devront par la suite faire l'objet d'une mise au point. Ceci complique la mesure de l'évolution entre les trois années disponibles. La conclusion la plus probable à ce stade est que le niveau du pourcentage d'enfants avec un risque de pauvreté sur la période disponible est resté stable.

Target 2: Réduire la proportion d'enfants (0-17 ans) vivant dans des ménages sans emploi rémunéré.

2 ^{ème} trimestre	Résultats				Obj. cibles	
	2004	2005	2006	2007	2008	2010
Belgique	13,2	12,9	13,5	13,5	10	7
Bruxelles		23,6	27,0	27,0		
Flandre		7,3	7,0	7,6		
Wallonie		18,9	19,9	18,9		

Moyenne annuelle	2005	2006	2007
Belgique	12,8	12,7	12,0
Bruxelles	26,5	25,5	25,7
Flandre	7,0	6,5	5,7
Wallonie	18,4	18,8	18,0

Actuellement, cet indicateur est encore calculé par Eurostat sur la base des données du deuxième trimestre de l'enquête sur les forces de travail. C'est également ce calcul qui a été utilisé pour formuler l'objectif. A l'avenir, l'intention est toutefois de calculer cet indicateur comme moyenne annuelle. La méthode basée sur la moyenne annuelle produit des résultats plus fiables, dans la mesure où

ceux-ci sont basés sur un plus grand nombre de données.

Les deux manières de calcul sont reflétées ici, parce qu'elles donnent des résultats différents. La méthode actuellement utilisée, basée sur le deuxième trimestre, montre une tendance stable, tandis que la méthode basée sur la moyenne annuelle semble indiquer une certaine baisse, qui pourrait s'expliquer par la situation globalement favorable de l'emploi en 2007. Il est toutefois trop tôt, et la baisse est trop incertaine, pour en tirer des conclusions définitives.

Suivi des actions du PAN Inclusion 2006-2008

La plupart des actions du PAN 2006-2008 ont été réalisées.

→ Logement

Au niveau fédéral, des projets pilotes en matière de commission paritaire locative ont été financés par la Politique des Grandes Villes à Charleroi, Gand et Bruxelles, et la détermination dans ce cadre de grilles indicatives de loyers est en cours. L'enregistrement des contrats de bail a été rendu obligatoire, les obstacles à l'inscription en adresse de référence pour les personnes sans-abri ont été levés, des moyens supplémentaires ont été alloués au logement dans le cadre des contrats de ville, et un dialogue sur des questions urbaines et de logement a été organisé avec les entités fédérées. L'élargissement et la mise en ligne de la banque de données sur les villes est en cours. Seule une action n'a pu être réalisée, il s'agit de la création d'un fonds pour le paiement des cautions locatives.

Au niveau flamand, le régime des allocations loyer a été actualisé et les formalités ont été simplifiées, l'offre de service des unions de locataires a été développée, des mesures sociales ont été adoptées en matière d'énergie, les gestionnaires de réseau ont été obligés, dans le cadre de leurs obligations relatives à l'utilisation rationnelle de l'énergie, de prendre des mesures spécifiques pour les clients protégés. Des projets pilotes en matière d'audits énergétiques ont été développés, le nouvel arrêté

sur le logement social établit des règles de priorité pour les occupants de logements déclarés inhabitables, les occupants de logements déclarés insalubres et/ou inhabitables bénéficient désormais d'un soutien temporaire sous la forme d'une allocation loyer si ils déménagent pour un logement conforme, la méthodologie utilisée pour la réquisition de logements à l'abandon a été rendue plus objective et plus homogène, le budget des agences immobilières sociales a été augmenté, celles-ci ont désormais la faculté de conclure un bail à rénovation avec des particuliers et de mobiliser les primes à la rénovation, et elles ont en outre fait l'objet d'une campagne de promotion. La qualité des logements et les souhaits des occupants en la matière ont fait l'objet d'une étude, tandis qu'une recherche portant sur la politique de l'offre dans le secteur locatif privé a été menée. Quant à la recherche prévue sur la possibilité de créer un fonds pour les garanties locatives, elle n'a pas été réalisée en tant que telle mais a néanmoins été abordée dans un autre cadre. La prise en considération, au niveau local, d'une offre de logement différenciée en fonction de besoins spécifiques a commencé, mais doit encore se poursuivre. Enfin, on doit encore étudier dans quelle mesure le revenu disponible effectif, c'est-à-dire tenant compte des dettes, peut être utilisé comme critère pour l'attribution d'un logement social.

A Bruxelles, les allocations de déménagement / installation / loyer ont été réformées pour en faciliter l'accès, un Centre d'Information sur le Logement a été créé, les logements sociaux ont été dotés de services sociaux professionnels, le nombre de logements gérés par les agences immobilières sociales (AIS) a été porté à 2000 unités, et les normes AIS ont été alignées sur le code du logement. Un dispositif hivernal a été mis en place pour les personnes sans-abri, à l'attention desquelles un lieu de parole a par ailleurs été créé. Conformément au Protocole d'accord entre les 3 commissions communautaires bruxelloises et la Communauté flamande, un centre de référence en matière d'aide aux sans-abri a été créé. Une table ronde de coordination a également été organisée pour lutter contre les marchands de sommeil. Un observatoire de l'habitat a été mis en place, tandis qu'une étude structurelle et prospective sur l'habitat a été réalisée. Enfin, un cadastre des propriétés publiques a été réalisé par la Régie foncière régionale. A côté de cela, plusieurs actions sont

encore en cours. Il s'agit du plan de construction de 5.000 nouveaux logements, de l'expérimentation progressive d'un système d'allocation-loyer (transitoire), de l'instauration d'une taxe sur les immeubles laissés à l'abandon, de la simplification administrative des documents destinés au grand public, de l'extension des conseils consultatifs de locataires à tous les logements sociaux, de la mise en place d'une concertation sur les missions prioritaires de l'insertion par le logement, de l'intensification des programmes de cohésion sociale, et de la réalisation d'un atlas des quartiers. Certaines actions doivent en outre encore voir le jour. Il s'agit de la transformation de bureaux abandonnés en logements et de l'occupation des logements vides au-dessus des commerces, de la réduction du précompte immobilier dans les quartiers à discrimination positive, de l'installation progressive de compteurs individuels dans les logements sociaux et de la réalisation d'économies d'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables à l'occasion de rénovations. De même, l'augmentation du nombre de places disponibles dans les lieux d'hébergement pour les femmes seules et avec enfants et l'augmentation des moyens budgétaires pour le travail de rue n'ont pas encore pu être réalisées.

En Région Wallonne, l'intégration des sans-abri a été stimulée par une professionnalisation du secteur, tandis que de nouveaux relais sociaux et relais santé ont été créés. Parallèlement, de nombreuses actions sont en cours : le volet logement du Plan HP (le plan de résorption de l'Habitat Permanent en camping et parcs de vacances), la mobilisation du patrimoine privé existant, le soutien à l'initiative privée d'offre de logements dans le cadre du partenariat public/privé, l'amélioration de la qualité du parc de logements locatifs "modestes", l'aide à la création de logements de type communautaire, la mise en place d'un fonds social de l'eau, la promotion d'un meilleur accès à l'électricité et/ou au gaz pour tous, une meilleure protection des catégories de personnes les plus démunies, l'amélioration de l'accompagnement social des locataires de logements publics (sociaux), la promotion de la qualité de l'environnement, et l'adoption de sanctions administratives pour les propriétaires qui laissent occuper un bien frappé d'une interdiction d'accès ou d'occupation.

→ Activation

Au niveau fédéral, un groupe de travail interministériel sur la discrimination a été mis en place, des actions de sensibilisation du monde de l'entreprise ont été réalisées, un inventaire de toutes les mesures d'emploi a été dressé dans l'optique d'harmoniser les différentes mesures, des avis et propositions ont été soumis au Comité de concertation, l'axe «Inclusion sociale» de la programmation fédérale FSE a été développé, les coopératives d'activités bénéficient d'un meilleur soutien public, un plan d'action relatif à la responsabilité sociétale des entreprises a été adopté, les taux de maintien en activité des publics aidés par les CPAS ont été évalués, une étude sur les transferts a été réalisée dans le but d'analyser l'impact réel du Plan d'accompagnement et de suivi renforcé des chômeurs, et un « bonus à l'emploi » a été instauré. A côté de cela, quelques actions sont encore en cours. Il s'agit de généraliser l'attention à la diversité dans les différentes politiques, de promouvoir l'insertion des usagers de CPAS dans le monde de l'entreprise, et de mieux prendre en considération les efforts des CPAS en matière de diversification des mises à l'emploi dans le cadre de la réglementation relative aux parcours intégrés. Deux actions doivent encore être concrétisées, à savoir la création d'un point d'appui « marchés publics durables » et le monitoring ethnique.

Au niveau flamand, une prime à l'emploi a été instaurée pour l'engagement de personnes de plus de 50 ans, l'économie locale de service a été dotée d'un cadre décretaal, et une recherche réalisée sur un échantillon représentatif d'élèves visés par le décret sur l'égalité des chances a permis de montrer comment les données centrales concernant l'égalité des chances dans l'enseignement se traduisaient au niveau local. Les familles pauvres font l'objet d'un monitoring permanent. Des emplois supplémentaires de qualité ont été créés dans le cadre de l'économie d'insertion, tandis qu'une plus grande attention a été accordée à la qualité des emplois et à l'encadrement sur le lieu de travail. Un plus grand nombre d'ateliers sociaux ont été reconnus, et des emplois supplémentaires ont été créés dans le cadre de l'accord "VOA" 2006-2010. Par ailleurs, quelques pistes ont été explorées pour parvenir à une méthode objective permettant de quantifier le groupe cible des allochtones. A côté de ces actions réalisées, plusieurs actions

sont encore en cours en Flandre. Il s'agit d'augmenter la participation au marché du travail des pauvres et des ex-détenus par la mise en œuvre de plans de diversité dans les entreprises, de prévenir l'exclusion sur le marché du travail, d'élargir l'offre d'accueil extrascolaire et flexible pour les enfants, de développer un plan d'action pour le « lettrisme », d'ancrer l'offre de cours de langues, de sciences et d'informatique dans l'enseignement et dans les parcours de formation, de stimuler le développement de l'entraînement au lettrisme dans le cadre des formations données sur le lieu de travail, de promouvoir une bonne collaboration entre les centres pour l'éducation fondamentale, les formations professionnelles du VDAB et de Syntra et l'enseignement de promotion sociale, de mieux soutenir les initiatives des employeurs en matière de lutte contre l'illettrisme, de valider les compétences acquises ailleurs, d'augmenter la quantité et la qualité des entreprises protégées dans le cadre de l'économie sociale, d'adopter des plans d'action communaux pour lutter contre le chômage des jeunes, et d'harmoniser les différentes initiatives en matière d'enregistrement des groupes à risque. Enfin, deux actions n'ont pas été réalisées telles quelles, mais ont été intégrées dans d'autres cadres. Il s'agit du renforcement du screening spécialisé, ainsi que du développement, à titre pilote, de parcours d'activation combinant travail et prise en charge.

La Communauté française, la Région Wallonne et la Région de Bruxelles –Capitale ont mis en place une conférence interministérielle en matière d'alphabétisation afin de coordonner leurs actions en la matière.

A Bruxelles, des séminaires de sensibilisation à la diversité ont été organisés dans les entreprises, une Charte Diversité ainsi qu'un Plan pour la Diversité ont été adoptés, les entreprises ont la possibilité de recourir à des consultants spécialisés en diversité, un programme d'insertion socioprofessionnelle a été adopté au niveau des CPAS dans le cadre d'une convention de partenariat avec ACTIRIS (l'office régional pour l'emploi), les besoins en matière d'accueil des enfants ont été cartographiés, de nouveaux emplois de proximité ont été créés pour des agents contractuels subventionnés dans les secteurs de la propreté, de la maintenance des logements sociaux, de la sécurité et de la petite enfance, une plateforme régionale d'économie sociale a été mise en place, et toutes les mesures

d'emploi ont été inventoriées et évaluées. Le plan de gestion de l'égalité des chances au sein de l'administration du logement, la création de 2.600 places de crèches et l'ouverture de deux centres d'entreprises en économie sociale supplémentaires sont en cours. Enfin, l'organisation d'une réunion interrégionale sur l'accompagnement social ainsi que l'évaluation des dispositifs existants dans le but d'en améliorer l'efficacité et d'assurer leur accessibilité aux personnes les plus pauvres, doivent encore être réalisées.

En Région wallonne, des mesures d'insertion ont été développées spécialement pour les bénéficiaires du revenu d'insertion sociale, tandis que de nombreuses mesures sont encore en cours. Il s'agit de la prise en compte des notions d'Égalité des chances dans l'accès à l'emploi, du management de la diversité, de la préqualification dans le cadre des EFT et des OISP (Entreprises de Formation par le Travail et Organismes d'Insertion SocioProfessionnelle), de la création d'emplois supplémentaires dans les entreprises de travail adapté, du renforcement des Entreprises d'Insertion et de la création de nouvelles structures, de l'accueil de l'enfance, du dispositif intégré d'insertion professionnelle, du volet insertion professionnelle du plan HP de mesures particulières en matière d'orientation professionnelle et d'alphabétisation, de l'intégration d'une clause sociale dans les marchés publics, de la validation des compétences (décrit en annexe comme bonne pratique), d'un renforcement du jobcoaching, du renforcement des coopératives d'activité, de l'adoption d'un décret sur les services de proximité, du volet développement rural du plan HP, et de l'accès aux nouvelles technologies pour les jeunes.

→ **Pauvreté infantile**

Au niveau fédéral, une recherche sur les liens entre pauvreté et placement a été réalisée, une allocation familiale supplémentaire a été instaurée pour faire face à la rentrée scolaire, la liaison des allocations sociales à l'index est en cours, et l'aide à la jeunesse a été améliorée par la description d'un parcours cohérent et transparent centré sur la demande d'aide du jeune et sur l'apport d'une réponse de qualité. Seule une action a été (provisoirement) abandonnée, il s'agit d'un projet dans lequel des médiateurs interculturels auraient

du être engagés pour stimuler la fréquentation scolaire des enfants mendians. Dans son rapport, la Conférence Nationale pour les droits de l'enfant consacre également un chapitre à la pauvreté infantile.

Au niveau flamand, l'offre en matière d'accueil des enfants a été augmentée, et l'accessibilité a été améliorée. Une sensibilisation quant à l'intérêt d'une participation précoce à l'enseignement maternel a été réalisée, l'enseignement fondamental a été rendu gratuit pour tout ce qui est nécessaire pour réussir, un nouveau système de financement basé sur les caractéristiques des élèves et des écoles a été mis en place dans l'enseignement obligatoire, une prime par élève a été instaurée pour les formations conduisant à des métiers en pénurie de main d'œuvre, des efforts ont été réalisés pour atteindre au maximum les groupes cibles ayant droit à une bourse d'étude, une nouvelle législation en matière d'allocations d'études a été introduite, le décret sur l'égalité des chances dans l'enseignement est entré en vigueur, des expériences d'enseignement à petite échelle ont été développées en matière d'égalité des chances, l'enseignement dispensé aux primo-arrivants allophones (OKAN) a été repensé, l'implication des parents de groupes difficilement joignables a été renforcée, et des « boutiques d'éducation » ont été mises en place. À côté de ces réalisations, quelques actions du programme flamand sont encore en cours. Il s'agit de la détermination d'un montant maximum pour les frais liés à l'enseignement secondaire, du suivi des initiatives en matière de gratuité ou de réduction des coûts dans les plateformes locales de concertation (LOP), de l'élaboration d'un décret "Leerzorgkader", de l'accompagnement des devoirs dans les familles du quart-monde, de l'intégration de médiateurs de terrain en pauvreté et exclusion sociale et de médiateurs interculturels dans les centres pour l'accompagnement des élèves (CLB), de la mise en œuvre du programme "Triple P", de la subvention des « familles de soutien », du Plan Global pour l'Aide Spéciale à la Jeunesse, et enfin de l'extension des postes d'accompagnement ambulatoire dans le cadre de l'aide proposée par les services d'aide spéciale à la jeunesse (BJZ).

En Communauté française, Le Plan Cigogne II est en cours. L'encadrement de la classe d'accueil pré-maternelle évolue désormais en cours d'année, tandis que l'encadrement a été renforcé dans les

2 premières années primaires ainsi que dans les écoles de petite taille. Un décret relatif à la mise en œuvre, à la promotion et au renforcement entre la culture et l'enseignement a été adopté, et un chèque « Sport et Culture » a été instauré. Les frais scolaires et extrascolaires ont été limités. Des projets pilotes et des recherches action ont été menés pour renforcer le partenariat éducatif entre les enseignants, les parents et leurs enfants, et des projets visant à renforcer les liens entre les familles et les écoles et à organiser la participation des parents à la vie de l'école sont en cours. Une revalorisation de l'enseignement qualifiant est en cours dans le cadre du contrat pour l'École, par la mise à disposition d'équipements en phase avec le monde du travail, par l'amplification et la systématisation des stages au 3ème degré, et par la valorisation d'une approche « métiers ». Une évaluation / étude des mesures visant à lutter contre les écoles ghettos est en cours. Une information accessible sur le système scolaire est en cours de diffusion, et on a entrepris de faciliter l'accès des familles aux écrits. Les missions de l'inspection pédagogique sont progressivement élargies. L'organisation du travail des Services d'Aide à la Jeunesse et des Services de Protection de la Jeunesse est en train d'être adaptée, tandis que les formations pour les travailleurs du secteur de l'aide à la jeunesse ont été harmonisées. Le champ de l'accueil familial a été élargi, et les missions des services d'aide en milieu ouvert ainsi que les partenariats entre les secteurs de l'aide à la jeunesse, de la jeunesse, de la culture, des sports et de l'école ont été élargis.

En Communauté germanophone, le décret du 9 mai 1994 « portant agrégation d'institutions accueillant et encadrant provisoirement des personnes en détresse et portant octroi de subsides en vue de l'achat, la construction, la location, la remise en état et l'équipement d'habitations destinées à l'accueil d'urgence » a été analysé et fait l'objet d'un rapport.

SECTION 3

Défis clés et priorités

Le constat qui ressort de l'analyse ci-dessus, à savoir qu'il n'y a eu aucune baisse manifeste de la pauvreté en Belgique entre 2004 et 2006, justifie la décision de poursuivre dans la voie dans laquelle on s'était engagé en 2006, avec les trois défis clés qui avaient été épinglés comme terrains d'actions prioritaires. Ceci n'est évidemment pas en contradiction avec la reconnaissance du caractère multidimensionnel et persistant de la pauvreté et de l'exclusion sociale, qui implique une approche transversale ou inclusive dans tous les domaines politiques.

Les moyens sont concentrés par des efforts intensifs et ciblés sur les trois domaines politiques définis comme défis clés. Pour avoir un impact décisif sur l'éradication de la pauvreté, il faut qu'un plus grand nombre de gens particulièrement éloignés du marché du travail soient amenés vers un emploi durable et de qualité, il faut que l'offre de logements sains et abordables soit élargie, et il faut que l'engrenage de la pauvreté soit rompu par la création d'un environnement éducatif stable et sûr, capable de garantir aux jeunes le plein épanouissement de leurs chances d'avenir.

Activation et diversité: plus de travailleurs parmi les groupes à risque

Le fait d'avoir un emploi rémunéré constitue la meilleure protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ceci semble être encore plus le cas en Belgique que dans la plupart des autres États membres. Le pourcentage de travailleurs pauvres est parmi les plus faibles de l'Union Européenne des 25: 4 % en Belgique contre 8 % pour l'UE des 25. Les ménages sans travail rémunéré sont confrontés à un risque de pauvreté élevé. C'est surtout pour les ménages avec enfants que l'absence de revenus du travail engendre un risque de pauvreté plus élevé que dans la plupart des autres États membres de l'UE. En Belgique, 72 % de ces ménages ont un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté, alors que pour l'ensemble de l'UE des 25 ce pourcentage n'est « que » de 62 %.

Un système adéquat de revenu minimum est essentiel pour juguler les problèmes sociaux sous-jacents et aider les citoyens à s'intégrer pleinement

dans la société et à développer tout leur potentiel. Dans la période 2003 - 2005, on observe toutefois une érosion constante des allocations minimales par rapport au seuil de risque de pauvreté, certainement en ce qui concerne les allocations minimales pour les couples, avec ou sans charge d'enfants. Ainsi par exemple, l'allocation de chômage minimale, qui en 2003 s'élevait à 73% du seuil de risque de pauvreté, ne s'élevait plus en 2005 qu'à 64% de ce seuil.

Vu l'importance du travail rémunéré, tant comme canal d'intégration dans la société que par son aspect financier, l'accès à l'emploi est de la plus haute importance. En 2007, avec 62%, le taux d'emploi en Belgique se situait en dessous de la moyenne de l'UE des 27 (65,4%). Les indicateurs confirment l'importante sous-participation au travail de certains groupes. Ainsi, le taux d'emploi des infra-scolarisés se situe 22 points de pourcentage plus bas que celui de la population totale. Tant sur le plan de la nationalité qu'en matière de scolarité, les différences entre les degrés d'activité sont considérablement plus marquées pour les femmes que pour les hommes. Le taux d'emploi des personnes avec un handicap se trouve 17 points de pourcentage en dessous de celui de la population totale. En 2007, le taux global du chômage de longue durée s'élève à 3,8%. Mais certains groupes présentent un taux de chômage de longue durée nettement plus élevé. Il s'agit des isolés (7,3%), des personnes infra-scolarisées (8%), et surtout des parents isolés (12%) et des personnes avec une nationalité étrangère à l'UE des 27 (13%).

Pour garantir la diversité sur le marché du travail et ne laisser aucun groupe cible de côté, le parcours jusqu'au marché du travail doit tenir compte de la situation et des besoins des individus à intégrer, qu'il s'agisse de jeunes, de personnes avec un handicap ou d'allochtones, y compris sans papier. Pour les plus fragilisés, une approche individuelle et motivante s'impose. Si nécessaire, il faut se donner les moyens de s'occuper préalablement de l'amélioration générale de leur situation personnelle.

Même si un emploi reste la première et la meilleure protection contre la pauvreté, pour certains groupes ce n'est pas toujours suffisant. Un accompagnement social adapté, des services sociaux accessibles et de qualité et une meilleure coopéra-

tion entre différents services et secteurs sont également des moyens non négligeables pour mener à une intégration active dans laquelle l'implication des utilisateurs doit être primordiale.

4 % de travailleurs en risque de pauvreté, ce n'est pas une proportion négligeable. En chiffre absolu, cela concerne 170.000 personnes. Cela veut dire que, en raison de conditions de travail précaires – travail à temps partiel notamment – ou d'un salaire insuffisant par rapport aux besoins du ménage, le travail ne suffit pas toujours à éviter la pauvreté. Les parents isolés, les ménages avec plusieurs enfants et les personnes avec une nationalité extérieure à l'UE des 25 ont un risque de pauvreté plus élevé que les autres, même quand ils travaillent. Les contrats temporaires engendrent un risque de pauvreté accru. Pour les indépendants aussi, les chiffres indiquent un risque plus élevé. En 2006, 14 % des personnes en dessous du seuil de pauvreté avaient un statut de travailleur. L'attention pour la qualité des emplois, en particulier pour des salaires corrects et des mesures de nature à stimuler l'accès à un emploi de qualité, constituent la pièce maîtresse d'une politique durable en matière d'emploi.

Un logement de qualité, durable et abordable pour chacun

Garantir à chacun un logement de qualité, durable et abordable reste également un des plus grands défis politiques pour la période à venir. Bien qu'un indicateur fiable en matière de coût du logement soit encore à développer, un certain nombre des données disponibles mettent en évidence le caractère problématique que revêt cet aspect pour certains groupes. Ainsi, parmi les ménages dont les revenus sont inférieurs à la médiane, la proportion de ceux qui consacrent au seul loyer (hors charges) plus d'un tiers du revenu familial est en nette augmentation (10% en 1998, 14% en 2000, 16% en 2005). Une recherche réalisée par le point d'appui "Ruimte en Wonen" (Espace et Habitat) montre que l'abordabilité du logement a continué à diminuer entre 1997 et 2005. Au cours de cette période, le pourcentage des ménages ayant un loyer supérieur à 20% du revenu familial est passé en Flandre de 23,4% à 30%. C'est essentiellement sur le marché locatif privé que se marque l'aggravation

de la problématique de l'abordabilité financière du logement. Les familles monoparentales et les plus de 65 ans qui occupent un logement locatif privé constituent de loin les groupes les plus vulnérables.

Le risque de pauvreté des locataires est clairement plus élevé que celui des propriétaires (28% contre 10), les locataires constituant un des groupes au risque le plus élevé. Cette disparité reste stable à travers les années pour lesquelles les données sont disponibles.

La qualité du logement semble être fréquemment problématique pour plusieurs groupes précarisés. Les personnes de nationalité extérieure à l'UE des 25, les ménages avec enfants ayant une faible intensité de travail, les parents isolés, les chômeurs, les malades et invalides ainsi que les locataires sont surreprésentés dans les habitations ayant deux ou plusieurs problèmes structurels ou un espace trop réduit.

Depuis 1995, le nombre de logements sociaux en pourcentage du nombre de ménages total est resté constant, autour de 6%. Ceci vaut pour les trois Régions (5% en Flandre et 7 à 8% en Wallonie et à Bruxelles). Dans les trois régions, de longues listes d'attente existent. Le nombre de ménages inscrits sur les listes d'attente, exprimé en pourcentage du nombre d'habitations disponibles, est particulièrement élevé à Bruxelles (79% en 2006). Pour la Wallonie, ce pourcentage s'élève à 46%, et pour la Flandre 56% (chiffre épuré). Pour les trois Régions on constate une tendance à la hausse depuis la fin des années nonante.

De manière générale, les personnes en pauvreté vivent par la force des choses dans des habitations énergétiquement moins rationnelles, et ont par conséquent des charges plus élevées à payer. En 2006, le pourcentage de ménages ayant deux échéances ou plus de retard dans le paiement des montants dus pour un service fondamental (électricité, eau, gaz, loyer, hypothèque et/ou soins de santé) s'élevait à 6 %. Le pourcentage de ménages chez lesquels a été installé un compteur à budget, un limiteur de puissance ou une combinaison des deux s'élevait en 2005 à 1,1 %.

Lutte contre la pauvreté infantile: rompre l'engrenage de la pauvreté

En Belgique, tout comme dans plupart des États membres de l'Union européenne, les enfants ont un plus grand risque de pauvreté que le reste de la population. Un des principaux facteurs de risque tient à la taille et à la composition de la famille à laquelle ils appartiennent. 32 % des parents isolés connaissent un risque de pauvreté. Si le parent isolé à moins de 30 ans, les enfants connaissent encore un plus grand risque de pauvreté. Ces dernières années, le nombre d'enfants vivant dans des familles monoparentales a augmenté. Les parents isolés sont confrontés au défi de devoir concilier différents rôles. Il ressort de l'analyse au niveau européen qu'en Belgique l'attention doit être ciblée sur les très nombreux enfants qui vivent dans un ménage dans lequel personne ne travaille. Le triangle allocations sociales, disponibilité et abordabilité des structures d'accueil, et participation au marché du travail est au centre des questions cruciales sur lesquelles la Belgique doit se focaliser prioritairement pour lutter contre la pauvreté infantile. La pauvreté, et certainement la pauvreté de longue durée, a en effet un impact néfaste sur le bien-être de l'enfant. La pauvreté pèse sur la santé, sur le développement cognitif, sur les résultats scolaires, sur les aspirations, sur l'image de soi et sur les relations avec autrui. Elle induit des comportements à risque et compromet les perspectives d'emploi des enfants. Cela impose une stratégie intégrée qui dépasse les différents domaines politiques, et qui fasse une place à l'expérience et au vécu des enfants.

SECTION 4

Mesures politiques

Accès au logement

→ Accès au marché privé et coût des loyers

Garantir l'accès au marché locatif privé pour les groupes de revenu les plus faibles constitue un défi tant pour le gouvernement fédéral que pour les Régions, au niveau desquelles une panoplie d'instruments doivent être mis en œuvre pour arriver à un rapport qualité-prix équilibré.

Les récentes modifications apportées à la loi fédérale sur les baux à loyer, notamment l'affichage obligatoire du loyer demandé et le nouveau système de caution, vont être évaluées en tenant compte des évaluations de terrain.

La Flandre va évaluer les adaptations apportées au régime des allocations-loyer et l'élargir à de nouveaux groupes cibles.

La Région wallonne va mobiliser le patrimoine privé inoccupé, soutenir les partenariats entre public et privé pour augmenter l'offre, offrir des chèques-logements qui prennent en compte les zones à fortes pressions foncières, vendre des logements sociaux à des locataires qui en seront les acquéreurs prioritaires, maintenir les primes à la réhabilitation, à la construction, à la rénovation, augmenter les maxima des valeurs vénales, et diminuer 4 taux d'intérêts.

La Communauté germanophone encouragera ses CPAS et communes à élaborer des programmes d'action. A Bruxelles, le plan pour l'avenir du logement prévoit 5.000 logements supplémentaires, les allocations-loyer seront réformées, et un système d'aide locative sera expérimenté pour des personnes dépendant du CPAS et en attente d'un logement social.

→ Encouragement de l'accès à la propriété

Les prêts sociaux vont être renforcés en Région wallonne et à Bruxelles.

→ Prévention et lutte contre le sans-abrisme

La déclaration écrite du parlement européen visant à éradiquer le sans-abrisme du monde pour 2015 demande à tous les responsables politiques de développer ensemble une approche cohérente. En Belgique, le Service de Lutte contre la Pauvreté organisera un dialogue visant à dégager des recommandations en vue d'une politique effective en matière de sans-abrisme. Au niveau fédéral, une recherche démarre pour examiner quels leviers existent au niveau fédéral et peuvent être mobilisés pour parvenir, en concertation avec les entités fédérées, à une politique cohérente capable de combattre le sans-abrisme. Il s'agit entre autres de l'adresse de référence, de la prime d'installation pour les sans-abri, de l'augmentation du nombre de logements de transit, des instruments prévus pour le relogement des personnes contraintes de quitter une habitation malsaine ou inhabitable, ou encore de la procédure de saisie-exécution immobilière. Une attention particulière sera également portée à la situation des femmes sans-abri, dont le nombre est en augmentation. Pour mieux cerner le phénomène et définir la ligne à suivre, des données quantitatives relatives aux expulsions seront collectées, tandis que des peines plus lourdes seront prévues pour ceux qui se rendent coupables d'expulsions illégales.

La Flandre mettra l'accent sur l'amélioration des instruments de relogement des occupants d'immeubles insalubres et apportera un soutien accru aux projets de logement accompagné.

La Région wallonne opte pour un soutien à la création de logements communautaires et la poursuite du développement du volet logement du plan « HP » (Habitat Permanent).

La Communauté germanophone poursuit l'objectif d'augmenter le nombre de logements de transit.

Bruxelles, où le sans-abrisme est le plus visible, poursuit le développement d'une politique ciblée sur une approche proactive: soutien aux structures d'accueil, travail de rue, approche intersectorielle, logement accompagné et formation d'agents de prévention.

→ Agences immobilières sociales (AIS)

Le parc AIS sera élargi dans les trois Régions et l'habitat solidaire sera favorisé à Bruxelles.

→ Logements à finalité sociale

Les trois Régions ont pour projet d'augmenter leur parc de logements à finalité sociale et de renforcer l'accompagnement des occupants.

→ Politique énergétique et coût des charges

L'énergie est nécessaire pour pouvoir vivre dignement. Ne pas avoir accès au gaz, à l'eau ou à l'électricité dans la vie quotidienne en Belgique est inacceptable. Le gouvernement avec toutes autorités de ce pays veillera à ce que l'accès de tous à l'énergie soit garantie comme un volet essentiel du droit à vivre conformément à la dignité humaine.

Le tarif social pour l'énergie offre une aide financière aux consommateurs les plus faibles qui, proportionnellement à leurs revenus, dépensent plus que les riches en matière d'énergie. Le gouvernement fédéral prévoit, à côté d'une harmonisation des mesures sociales par les Régions, l'octroi automatique dès juillet 2009 du tarif social pour tous ayants-droit.

Le gouvernement fédéral va notamment augmenter la déductibilité des investissements économiseurs d'énergie, développer des instruments de vérification des prix, charger la CREG d'assurer un monitoring des marchés, octroyer des réductions à de nombreux ménages, automatiser l'application du tarif social, et améliorer la communication.

La Flandre poursuivra l'octroi d'une quantité gratuite d'électricité à tous ses ménages, octroiera diverses primes et crédits aux particuliers qui améliorent leur équipement et qui passent à des formes durables d'énergie, soutiendra des projets d'économie sociale contribuant à réduire les consommations, et effectuera des scans énergétiques.

En Région wallonne, le fonds social de l'eau sera développé, l'accès des plus démunis au gaz et à

l'électricité sera amélioré, des panneaux photovoltaïques seront installés dans les logements sociaux, et les travailleurs sociaux seront formés et sensibilisés à la problématique. De même, des prêts sociaux pourront être octroyés pour des investissements économiseurs d'énergie.

A Bruxelles, un accompagnement énergétique social sera réalisé par les CPAS et par les fournisseurs, et les activités du centre d'information pour le gaz et l'électricité seront développées.

Emploi, diversité et intégration socioculturelle

→ Activation

Pour motiver les personnes à aller travailler, il est nécessaire d'augmenter l'écart entre les revenus du travail et les allocations sociales. Le gouvernement fédéral s'est engagé pour cela à augmenter les ressources exonérées d'impôt, à limiter les échelles d'impôt, et à augmenter le bonus à l'emploi. Le gouvernement fédéral va par ailleurs évaluer la politique d'activation et actualiser l'accord de coopération relatif au suivi des chômeurs. Dans ce cadre, les délais utilisés par les différents organismes régionaux et l'ONEM seront davantage harmonisés et raccourcis. Le Gouvernement veut se concerter avec les partenaires sociaux concernant l'adaptation du champ d'application de l'accord entre autres en fonction de l'âge. Des mesures seront prises pour lutter contre les pièges à l'emploi et pour faciliter l'accès à l'emploi des groupes qui y sont sous-représentés, notamment par le renforcement du maribel social et par l'introduction de clauses sociales dans les marchés publics. Le gouvernement veut mettre au point un mécanisme qui, par l'augmentation de l'allocation dans une première période, allège le choc financier pour celui qui se retrouve au chômage mais qui l'incite ainsi également à en sortir le plus rapidement possible, notamment par le renforcement tant de la dégressivité que de la formation et de l'accompagnement, et sans mettre en cause les minima par catégorie.

De son côté, la Flandre stimulera les demandeurs d'emploi à suivre des formations, luttera contre les

pièges à l'emploi par un renforcement de l'accueil des enfants et de la mobilité, et soutiendra divers projets de lutte contre les discriminations à l'embauche.

La Communauté française développera son offre en matière d'alphabétisation et améliorera l'efficacité de l'enseignement de promotion sociale. Le développement de l'accueil extrascolaire des enfants en bas âge et de l'accueil préscolaire (Plan Cigogne II) facilitera l'accès à l'emploi, en particulier des femmes.

Les divers projets de la Région wallonne vont dans le même sens : Alphabétisation, préqualification dans le cadre des entreprises d'insertion, validation des compétences acquises en dehors des formations reconnues, orientation professionnelle, activation précoce des jeunes en particulier peu qualifiés, insertion ciblée et jobcoaching.

A Bruxelles, de nombreuses mesures sont prévues dans le cadre du plan pour l'emploi des jeunes. L'emploi des femmes peu qualifiées sera stimulé par une augmentation des places d'accueil pour les enfants. Des conventions de partenariat seront développées pour stimuler la mise à l'emploi des personnes les plus fragiles. Les entreprises privées seront stimulées à gérer la diversité, tandis que les entreprises publiques engageront un grand nombre de personnes infra-qualifiées.

→ Qualité des emplois

La Flandre va introduire la notion de travail sur mesure tant dans les ateliers protégés et sociaux que dans le circuit régulier, investir socialement dans la formation, engager des médiateurs de terrain en pauvreté en tant que jobcoachers, sensibiliser les entreprises tant sociales que privées au principe de responsabilité sociétale des entreprises.

De son côté, la Wallonie poursuivra la diversification des emplois dans des secteurs susceptibles d'absorber une main d'œuvre modérément qualifiée, développera l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics et s'attachera au management de la diversité.

A Bruxelles, des dizaines d'aides familiales béné-

ficient annuellement de formations certifiées qui font de leur travail une profession à part entière.

→ Titres-services

Le gouvernement fédéral s'est engagé à veiller à la pérennité du système et à entamer une concertation avec les Communautés et les Régions au sujet du champ d'application des titres. Après l'exécution de la mesure visant à intégrer les travailleurs ALE - aides ménagères de moins de 50 ans qui ne souffrent pas d'une incapacité partielle de travail (33%), le Gouvernement examinera la possibilité d'intégrer au maximum les travailleurs ALE dans le système des titres-services afin de leur offrir un emploi.

Un développement du système en l'adaptant à la réalité régionale est prévu à Bruxelles, dans le cadre législatif actuel.

→ Revenus

Le gouvernement fédéral a choisi la hausse du pouvoir d'achat comme priorité et propose plusieurs actions allant dans ce sens, notamment augmenter la quotité exonérée, lutter contre les pièges à l'emploi et installer un observatoire des prix.

La Flandre prévoit de financer l'assistance aux personnes pour les frais non médicaux et de soutenir des projets en matière de médiation de dettes et de prévention du surendettement.

A Bruxelles également, la prévention du surendettement, la médiation de dettes et le crédit social seront développés.

→ Intégration sociale

Dans le but de garantir un bon accompagnement « sur mesure » des bénéficiaires de l'aide sociale, le niveau fédéral cherchera une manière efficace d'encourager les CPAS à développer des politiques d'activation volontaristes, qui tiennent compte de la qualité de l'emploi, des conditions de travail, des perspectives et du parcours de l'utilisateur.

La Flandre augmentera l'accessibilité des boutiques locales de l'emploi, mettra en application la charte des demandeurs d'emploi, la politique d'intégration civile et la politique sociale locale.

La Communauté française améliorera l'accès aux services d'aide à la jeunesse, favorisera le dialogue structurel entre familles pauvres et professionnels de l'aide à la jeunesse, et intensifiera les collaborations entre l'enseignement et les autres secteurs ou niveaux de pouvoirs en vue de lutter contre le décrochage scolaire.

En Wallonie, le nombre de relais sociaux et de relais santé sera augmenté.

En Communauté germanophone, la position des CPAS sera renforcée, tandis qu'un bureau d'accueil des migrants sera mis sur pieds.

A Bruxelles, l'accent sera mis sur l'alphabétisation ainsi que sur l'accompagnement via les CAP/CAW et les centres d'action sociale globale.

→ Intégration sociale des personnes présentant des problèmes psychiques

Dans le cadre du plan pour plus d'emploi, la Flandre prévoit des postes de travail supplémentaires pour les personnes atteintes de troubles médicaux, mentaux ou psychiatriques, avec un accompagnement adapté.

→ Epanouissement culturel et participation

En Flandre, l'accès à la culture sera stimulé via le fonds pour la participation culturelle et le décret sur la participation, ainsi que par un soutien à des initiatives socio-artistiques.

En Communauté française, on soutiendra les projets culturels dans les écoles, on renforcera l'attention aux plus défavorisés au niveau des centres culturels, on offrira un accès privilégié à la culture aux personnes en grande difficulté, et on promouvra des initiatives communautaires et locales, notamment en matière de lecture et d'écriture, d'expression et de créativité et de lutte contre la fracture numérique.

A Bruxelles, des subventions régionales favoriseront la participation des plus démunis à la vie sociale, le rapport sur la pauvreté approfondira la démarche participative, des espaces de parole seront créés pour les personnes sans-abri, et des chèques culture seront octroyés aux personnes défavorisées.

→ Formation des intervenants

Pour jeter un pont entre l'administration et la réalité des personnes qui vivent dans la pauvreté, le nombre de médiateurs de terrain travaillant au sein de l'ONEm (Office National de l'Emploi) sera augmenté. A l'ONEm toujours, les « facilitateurs » bénéficieront de formations au sujet du phénomène de pauvreté. Des améliorations seront également poursuivies en matière de diffusion d'information, en tenant compte des caractéristiques spécifiques des personnes qui vivent dans la précarité (public peu scolarisé, difficultés d'écriture et de lecture) pour ainsi rendre l'information accessible à tous.

En Flandre, des médiateurs de terrain en pauvreté et exclusion sociale vont travailler en tant que jobcoachs intermédiaires dans le cadre des parcours d'insertion.

En Communauté française, un plan de formation des professionnels de l'aide à la jeunesse est en cours, de même que des formations continuées. La Communauté française met également en œuvre un programme de formation triennal destiné aux professionnels de l'accueil des enfants.

A Bruxelles, des centres de référence vont être créés pour renforcer l'action des opérateurs de formation et développer de nouveaux modules.

Pauvreté infantile

→ Pouvoir d'achat des familles

Le soutien au pouvoir d'achat des personnes qui vivent en pauvreté constitue une des priorités socioéconomiques du gouvernement fédéral. Les mesures suivantes seront élaborées:

- Augmenter le pouvoir d'achat via une majoration des allocations sociales les plus basses.
- Augmenter les pensions minimales tant pour les travailleurs salariés que pour les indépendants et la GRAPA, et réaliser un alignement du régime des travailleurs indépendants sur celui des travailleurs salariés.
- Soutenir le pouvoir d'achat des familles via les allocations familiales et notamment la mise en place d'un treizième mois d'allocations familiales dans le cadre de la conversion du supplément d'âge, un effort particulier en matière d'allocation familiales pour les groupes cibles particulièrement à risque dans les familles avec un enfant en situation de handicap.
- Prendre des mesures pour augmenter les salaires minima, sur base des propositions des partenaires sociaux dans le cadre de l'accord interprofessionnel et pour permettre un meilleur accès à l'emploi pour les personnes handicapées, ainsi que pour les personnes d'origine étrangère.
- Renforcer le pouvoir d'achat grâce à la fiscalité et, en particulier pour les bas et moyens revenus par l'augmentation de la quotité exonérée d'impôt.
- Continuer à développer une politique d'emploi volontariste, surtout pour les plus démunis, puisque le travail demeure la meilleure protection contre la pauvreté.

En plus des mesures déjà citées dans le volet revenus ci-dessus, le gouvernement fédéral prévoit de renforcer la liaison des allocations au bien-être - via un mécanisme qui sera développé en concertation avec les partenaires sociaux -, de promouvoir davantage le service des créances alimentaires, et d'augmenter les allocations familiales pour les indépendants.

La lutte contre le phénomène du surendettement doit également être poursuivie par une approche globale, vis-à-vis tant, des emprunteurs que des prêteurs. En particulier, les instruments de prévention doivent être renforcés, tandis que le fonds de traitement du surendettement doit bénéficier d'un financement structurel suffisant. Le gouvernement fédéral travaille actuellement aux mesures suivantes :

- L'examen de la loi de 1991 sur le crédit à la consommation, plus particulièrement en ce qui concerne la publicité et les ouvertures de crédit ;

- L'examen de la loi sur le règlement collectif de dettes, dans l'optique d'une meilleure communication entre le médiateur de dettes et le débiteur en médiation ;
- L'examen des pratiques de recouvrement de certains huissiers de Justice.

En Communauté flamande, le centre de référence en matière de médiation de dettes (« Vlaams Centrum Schuldbemiddeling ») recevra également plus de moyens ainsi qu'une base décrétole.

En Communauté germanophone, le centre de référence en matière de médiation de dettes verra ses moyens augmenter.

→ Bien-être des enfants et soutien à la parentalité

Avec la lutte contre la pauvreté des enfants, la pauvreté en Belgique a connu en 2006 un nouvel angle d'approche. Pour étoffer ce nouvel angle d'approche, une étude a inventorié toute la connaissance scientifique en la matière. Cette étude va être complétée par un volet basé sur l'expérience des enfants concernés, sur leur propre perception de la vie en pauvreté. En outre, une enquête qualitative intensive sera menée auprès d'enfants vivant en pauvreté, pour leur permettre de faire entendre leur voix.

La Flandre concrétisera son décret sur le soutien éducatif, et « Kind en Gezin » (l'organisme communautaire chargé de la pédiatrie préventive et du soutien éducatif aux familles) développera une méthode spécifique visant à renforcer la capacité des parents à assumer leurs responsabilités.

Des initiatives du même type seront également prises en Communauté française, où on misera également sur la formation des professionnels et où on travaillera par ailleurs sur la relation avec le parent incarcéré. Une série de mesures sont prises pour développer le soutien à la parentalité, notamment en renforçant l'action des consultations prénatales dans les zones précarisées et en poursuivant l'activité des consultations pour enfants. Par ailleurs, les lieux de rencontre enfants – parents seront mieux soutenus et développés. De même, un référentiel sur le soutien à la parentalité sera rédigé à destination des professionnels afin de

répondre à des questions concernant les thèmes essentiels de l'éducation et du développement de l'enfant et du jeune.

En Communauté germanophone également, on continuera la lutte contre la pauvreté infantile par un meilleur encadrement des familles et la prévention des dépendances.

A Bruxelles, l'accès des jeunes défavorisés aux infrastructures sportives sera développé, de même que le soutien aux écoles de devoirs.

→ Placement et alternatives

Une modernisation du droit familial est à l'agenda du gouvernement fédéral, qui envisage notamment la création d'un statut juridique de la famille d'accueil, la généralisation des audiences à huis clos, ou encore le développement de la médiation familiale. Le gouvernement fédéral prendra également des mesures pour mieux faire connaître auprès des personnes et/ou des organes concernés la possibilité d'exonération fiscale lors du placement des enfants, ce en concertation avec les Communautés.

Au niveau de la Communauté française, le groupe de dialogue « Agora », qui réunit des membres des associations où les pauvres prennent la parole et des professionnels de l'aide à la jeunesse, poursuivra ses travaux. Un effort sera par ailleurs réalisé en faveur d'une meilleure répartition des services à travers le territoire. Quant au récent Plan pour l'aide à la jeunesse, il permet dans certains cas une prise en charge alternative des jeunes coupables de faits qualifiés infractions, le placement en institution étant considéré comme l'ultime recours.

→ Accueil préscolaire

En Flandre, le plan d'action relatif à l'accueil flexible et occasionnel va être évalué, et des mesures spécifiques sont prévues, telles que la création de places d'accueil supplémentaires avec une attention particulière pour l'extension du nombre de places dont le tarif est lié aux revenus des parents, ainsi que l'augmentation de l'accessibilité de l'accueil en luttant contre les mécanismes d'exclusion (formels et informels).

En Communauté française, de nouvelles places d'accueil s'ouvrent progressivement. L'accueil d'urgence en milieu d'accueil collectifs et l'accueil ponctuel dans des haltes-garderies seront développés. Un code de qualité continue d'être mis en œuvre, et la participation financière des parents sera revue en fonction des revenus.

Une mesure d'accueil de l'enfance est également prévue par la Région wallonne, par la création d'emplois subventionnés.

A Bruxelles, le plan crèches prévoit l'augmentation sensible du nombre de places d'accueil, la rénovation ou la création de lieux d'accueil avec des subides concentrés sur les quartiers défavorisés, ainsi que l'engagement de contractuels subventionnés.

→ Enseignement

Le gouvernement fédéral rendra l'enseignement obligatoire dès l'âge de 5 ans.

La Flandre sensibilisera les parents des plus petits à les mettre à l'école dès l'âge de 2 ans ½ et veillera à augmenter la participation de tous les enfants soumis à l'obligation scolaire par la mise en œuvre d'un plan d'action pour une approche cohérente de l'absentéisme. La Flandre accordera par ailleurs une attention particulière aux élèves défavorisés et aux allochtones, modulera le financement de son enseignement obligatoire en fonction des caractéristiques des élèves (pour contrer la dualisation), supprimera les obstacles financiers dans l'enseignement, élargira le public cible des aides financières par un meilleur ciblage des allocations d'études dans le secondaire et par l'introduction d'allocations d'étude dans le fondamental ainsi que dans l'enseignement obligatoire à temps partiel, et garantira le principe de la gratuité dans l'enseignement fondamental par la gratuité des fournitures obligatoires et par l'introduction d'un plafond facturable pour les activités scolaires et les excursions de plusieurs jours.

La Communauté française veillera à ce que les élèves en séjour irrégulier puissent être inscrits, et proposera des conditions d'accueil particulières aux roms. Elle poursuivra l'amélioration de l'encadrement pédagogique en matière de remédiation, prendra des mesures de nature à améliorer les

résultats moyens par rapport aux compétences de base, améliorera la mixité sociale par un encadrement différencié, restructurera le programme « langue et culture d'origine » et adaptera le programme de formation d'auxiliaire de l'enfance dispensé par l'enseignement de promotion sociale.

La Région wallonne prévoit une action de lutte contre le décrochage scolaire, ainsi que le développement de l'accès aux nouvelles technologies pour les jeunes.

Du côté de la Communauté germanophone, différentes mesures sont également prévues, que ce soit pour gérer l'échec scolaire, pallier le manque d'écoles de devoirs, stimuler l'intégration des nouveaux arrivants, améliorer le bilan scolaire des migrants, renforcer la formation des enseignants, ou encore établir un dialogue structuré entre école, parents, services sociaux et enfants.

SECTION 5

Meilleure gouvernance

Tout comme les plans d'action nationaux inclusion précédents, le chapitre intégration sociale du rapport stratégique a été réalisé sous la coordination du SPP Intégration sociale, administration fédérale relevant de la compétence de la ministre de l'intégration sociale.

Pour garantir la cohérence avec les autres chapitres du rapport stratégique, le SPP Intégration sociale est représenté par son président dans le comité de rédaction du rapport stratégique. Le groupe de travail « actions » est le lieu qui permet d'impliquer dans l'élaboration et le suivi du plan d'action national inclusion une large diversité de stakeholders, comme les administrations locales, les partenaires sociaux, les services sociaux et les associations où les pauvres prennent la parole. Au cours des deux années écoulées, le groupe de travail actions s'est réuni une dizaine de fois pour assurer le suivi thématique des mesures du PAN Inclusion 2006-2008, sur la base desquelles les recommandations relatives aux priorités clés et l'avant-projet du PAN Inclusion ont été formulées. Le groupe « actions » a collaboré étroitement avec le groupe de travail « indicateurs », lequel s'est dans le même temps concentré sur l'actualisation, l'interprétation et le développement de la série d'indicateurs utilisée pour rendre compte des différentes facettes de la pauvreté et de l'exclusion sociale en Belgique.

Au niveau fédéral, les moyens mis en œuvre pour cerner statistiquement le phénomène de la pauvreté seront renforcés. L'enquête SILC sera complétée au niveau belge par des enquêtes consacrées aux groupes les plus précarisés, tandis que la mise en place d'un baromètre permanent de la pauvreté est envisagée. Par ailleurs, le gouvernement fédéral s'engage à donner davantage de visibilité à l'aspect pauvreté dans le test EIDD (étude d'incidence sur le développement durable), appelé à mesurer l'impact de toute décision gouvernementale en termes de développement durable.

Pour renforcer la participation du groupe cible, le gouvernement fédéral octroiera une dotation au Réseau Belge pour la préparation approfondie et le suivi de l'Année Européenne de Lutte contre la Pauvreté. Une évaluation de l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions "relatif à la continuité de la politique en

matière de pauvreté" est proposée en vue d'étudier la manière dont son fonctionnement peut être amélioré, et ce en concertation avec les Régions et Communautés. Le gouvernement évaluera et s'efforcera de valoriser les conclusions du sommet européen des pauvres lors de l'élaboration d'une législation européenne sur les services d'intérêt général. Le projet pilote « médiateurs de terrain dans l'administration fédérale » sera élargi et doté d'un cadre structurel, et le recours aux médiateurs de terrain continuera d'être encouragé au sein de la Conférence Interministérielle Intégration dans la Société. Le Gouvernement fédéral utilisera au maximum la Conférence Interministérielle Intégration dans la Société en tant que lieu permanent d'échange de bonnes pratiques.

La Flandre apportera son soutien à des projets visant à améliorer l'image des pauvres dans la société ainsi qu'à des projets qui contribuent à améliorer la qualité de l'aide en offrant aux intervenants la possibilité de mieux connaître la réalité dans laquelle vivent les personnes défavorisées. Cela se fera notamment grâce à une collaboration avec les fonctionnaires d'attention qui, dans chaque secteur politique concerné, assurent la mise en œuvre du plan régional de lutte contre la pauvreté.

La Région wallonne réalisera une campagne d'information quant aux diverses mesures prises en faveur des personnes défavorisées, via des moyens adaptés et en utilisant notamment les réseaux publics concernés par la lutte contre la pauvreté. Elle assurera un suivi et une évaluation régulière de ces mesures. Dans le cadre de son Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne édité par l'administration, elle croisera ses propres données (objectifs, mesures mises en œuvre, statistiques) avec les travaux du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté via la Convention "Vers une Wallonie sans pauvreté d'ici 2025" qu'elle soutient, de manière à dégager des recommandations communes. Elle veillera aussi à la prise en compte des notions d'égalité entre les hommes et les femmes dans les initiatives prises ou soutenues par le Gouvernement.

A Bruxelles, la concertation est une pratique institutionnelle qui se développe à plusieurs niveaux : création d'une plateforme de concertation pour l'accès des personnes sans-abri aux soins, organisation d'une coordination entre les

associations de personnes pauvres, création d'un centre d'appui pour l'aide aux services et aux personnes sans-abri, observatoire du marché du travail et des qualifications, observatoire de la santé et du social, comité de concertation en matière d'aide aux justiciables, élaboration du rapport sur l'état de la pauvreté, création d'un centre d'appui à la cohésion sociale, observatoire de l'enfance, observatoire de l'habitat.

ANNEXES

Plan d'Action National Inclusion 2008-2010

Exemples de "Good practice"

Exemple 1 : Les experts du vécu/médiateurs de terrain

Exemple 2 : Les fonctionnaires d'attention

Exemple 3 : Inclusion de personnes sans-abri

Exemple 4 : Validation des compétences

ANNEXES - Exemple I

Les experts du vécu/médiateurs de terrain

→ Name of Measure

Insertion de médiateurs de terrain en pauvreté et exclusion sociale au sein de l'administration fédérale

→ Member State

Belgique

→ End Purpose of the Measure

Trois objectifs centraux ont été définis pour le projet:

- amener le point de vue des personnes en pauvreté dans les services publics fédéraux
- contribuer à la réalisation d'une plus grande accessibilité des services pour tous, et ainsi à la réalisation des droits sociaux fondamentaux
- créer une nouvelle sorte de fonction au sein de l'administration fédérale

→ Main Results in summary

En 2004, le conseil des ministres a décidé d'engager des médiateurs de terrain en pauvreté et exclusion sociale au sein de l'administration fédérale. Le SPP Intégration sociale a été chargé de la mise en œuvre de ce projet, pour lequel un cofinancement a pu être trouvé auprès du FSE.

- dans un premier temps, deux médiateurs de terrain ont été engagés au SPP Intégration sociale
- 2 coordinateurs ont été désignés pour mettre en place le cadre du projet, ainsi que pour engager, suivre et accompagner les médiateurs de terrain, en collaboration avec les médiateurs de terrain du SPP Intégration sociale
- 16 médiateurs de terrain (3 diplômés et 13 en formation), dont 8 néerlandophones et 8 francophones, ont été engagés dès septembre 2005 et détachés vers 10 services publics fédéraux, dont 5 institutions de sécurité sociale
- du côté francophone, la formation de médiateur de terrain en pauvreté et exclusion sociale a été mise sur pied sous l'impulsion du fonds Social Européen, en collaboration avec l'Institut Roger Guilbert. Cette formation a débuté en octobre 2005. Les deux premiers médiateurs de terrain effectivement détachés l'ont été fin décembre 2005 à la CAAMI, les deux derniers ont commencé en août 2006 au SPF Finances.

En juin 2008 a démarré un nouveau projet qui prolonge l'expérience et les acquis du projet pilote. Un total de 16 nouveaux médiateurs de terrain ont été engagés pour être détachés, toujours selon le même principe, dans différents services publics fédéraux, tels que le SPF Intérieur ou le SPF Economie.

Jusqu'à présent, les résultats qui se dégagent sont les suivants:

- Sous l'impulsion du projet, on observe dans les services impliqués une attention plus explicite pour les expériences et le point de vue des personnes en pauvreté
- une attention plus explicite dans les services concernés pour les possibilités de contribuer à la réalisation des droits sociaux fondamentaux
- une attention plus explicite pour la reconnaissance de "l'expertise du vécu" au sein de l'administration fédérale
- L'implication des médiateurs de terrain dans le projet est loin d'être évidente pour eux, mais contribue à les aider dans leur processus personnel et professionnel de développement.

→ Targeted Beneficiaries

General Population	✓
Children	✓
Single-parent families	✓
Unemployed	✓
Older people	✓
Young People	✓
People with disabilities	✓
Immigrants / Refugees	✓
Ethnic Minorities	✓
Homeless	✓
Specific Illness/disease	■
Other [Please specify:]	■

→ Policy Focus

Social Exclusion	✓
Healthcare	■
Long-term Care	■
Governance	✓

→ Geographical Scope

National	✓
Regional	■

→ Implementing Body

Gouvernement federal

→ Context/Background to the Initiative

Le fil rouge qui soutient le projet est la question de la manière dont les différents services publics peuvent réaliser la "participation" (au sens du Rapport Général sur la Pauvreté de 1994) des personnes en pauvreté dans le cadre de leurs missions spécifiques. Le cadre le plus important ici est la réalisation des droits sociaux fondamentaux.

Le projet entend particulièrement s'inscrire dans une certaine vision de la pauvreté et de la lutte contre la pauvreté:

- l'approche de la pauvreté en tant que problème structurel (c'est-à-dire une approche sociétale qui n'est pas principalement axée sur le soutien et l'accompagnement des individus)
- une approche participative de la lutte contre la pauvreté
- cadrer avec des initiatives en matière d'accessibilité active et passive des administrations
- s'inscrire dans le concept de diversité dans l'administration fédérale

→ Details of the Initiative

I. What is/was the timescale for implementing the initiative?

Le projet pilote s'est terminé en juin 2008.

Première phase: préparation (octobre 2004 - août 2005)

- engagement en octobre 2004 de 2 médiateurs de terrain au sein du SPP IS
- engagement d'un coordinateur francophone en avril 2005
- demande et obtention du soutien du FSE
- accord avec les Régions concernées et les instituts de formation pour la mise en place de la formation côté francophone
- engagement d'une coordinatrice néerlandophone en août 2005.

Deuxième phase: recrutement, engagement et détachement des médiateurs de terrain

- recrutement et engagement de 8 médiateurs de terrain francophones en formation
- démarrage en novembre 2005 de la formation côté francophone
- recrutement et engagement de 5 médiateurs néerlandophones en formation et de 3 déjà diplômés
- publication des objectifs et du cadre du projet pilote

- introduction du projet pilote dans les services publics fédéraux impliqués
- démarrage puis poursuite des négociations avec les services impliqués
- mise en place avec les médiateurs de terrain d'un travail communautaire et d'un système de soutien individuel
- élaboration d'accords de coopération et démarrage effectif des détachements
- accord avec une institution de recherche reconnue pour l'évaluation du projet pilote

Troisième phase: suivi et évaluation

- évaluation intermédiaire avec l'aide des évaluateurs (institutions de recherche HIVA et ULB) et organisation d'un colloque en novembre 2006
- évaluation finale du projet août 2008 par l'Université de Gand et de Liège

Le nouveau projet a démarré le 1er mai 2008. Les étapes suivantes sont prévues :

- Renforcement de l'équipe de coordination
- Engagement de 16 médiateurs de terrain supplémentaires
- Poursuite de la mise en place d'une formation conduisant à un diplôme qualifiant et permettant d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires.
- Négociations avec le Ministre de la Fonction publique en vue de la consolidation et de la création d'une fonction générique pour les médiateurs de terrain au sein de l'administration fédérale.

2. Specific Objectives

- définir puis affiner la fonction et des tâches des médiateurs de terrain dans chaque service
- élaborer un cadre financier et juridique pour l'entrée en service et l'évolution des médiateurs de terrain au sein des services
- développer un cadre adapté pour le soutien des services (e.a. les coaches et les mentors des médiateurs de terrain)
- élaborer un cadre commun pour la formation et le recrutement de médiateurs de terrain
- élaborer et adapter une vision et un cadre de référence pour le projet
- développer une base (politique et institutionnelle) pour la continuation du projet
- dégager la plus-value du projet, en concertation avec les services concernés et les médiateurs de terrain eux-mêmes; il doit s'agir tant de la plus-value pour le groupe cible des personnes en situation de pauvreté, que de la plus-value pour les services impliqués, pour les médiateurs de terrain eux-mêmes, ou encore pour l'extérieur (autres administrations, secteur social, citoyens en général).

3. How did the initiative address these objectives ?

Les étapes suivantes ont été posées pour atteindre les objectifs formulés ci-dessus:

- mise en place de la formation côté francophone
- mise en œuvre d'une procédure spécifique de recrutement pour l'engagement de médiateurs de terrain (appel à candidatures via les CPAS côté francophone, coopération avec l'institut de formation De Link côté néerlandophone)
- publicité du projet pilote auprès des administrateurs généraux de tous les services publics fédéraux et institutions de sécurité sociale
- concertation et négociation avec les services intéressés concernant la fonction, les tâches et le soutien des médiateurs de terrain
- élaboration d'un accord de coopération avec les services publics fédéraux qui ont souhaité engager un ou plusieurs médiateur(s) de terrain
- accompagnement individuel et collectif des médiateurs de terrain au SPP Intégration sociale
- entretiens de suivi réguliers avec les services impliqués concernant l'intégration

des médiateurs de terrain, (l'évolution de) leur fonction et leurs tâches, le suivi et la description de la plus-value particulière

- organisation de concertations mutuelles et d'échanges d'expérience entre
- les services impliqués
- mise en place de différents comités d'accompagnement pour le suivi et la continuation du projet (comité d'accompagnement restreint, groupe de pilotage ESF et comité d'accompagnement élargi)
- communication et diffusion d'information sur le projet au sein des services impliqués mais aussi plus largement (e.a. via les médias et la participation à des réunions de concertation)
- concertation et adoption d'accords avec les deux instituts de formation
- mise en place d'une concertation entre les deux instituts de formation impliqués

→ Monitoring and Evaluation

How is/was the project monitored/evaluated?

- suivi par service via des entretiens de suivi mensuels (pendant les 6 premiers mois) puis tous les 2 mois; ces entretiens ont lieu avec le coordinateur, les médiateurs de terrain du SPP IS, le coach et/ou le mentor du service concerné, et les médiateurs de terrain eux-mêmes
- via des réunions d'équipe régulières avec tous les médiateurs de terrain (soit francophones, soit néerlandophones et occasionnellement aussi des échanges entre les deux équipes)
- concertation régulière avec les instituts de formation concernant le coaching et l'évaluation des médiateurs de terrain et en ce qui concerne le suivi général + concertation entre les deux instituts de formation
- comité d'accompagnement restreint, groupe de pilotage FSE et comité d'accompagnement élargi
- évaluation externe intermédiaire par l'HIVA et l'ULB fin 2007
- évaluation finale externe par universités de Gand et Liège en Août 2008
- évaluation finale prévue par service avec les médiateurs de terrain, leurs accompagnants, des représentants du service Personnel et Organisation et les présidents ou administrateurs généraux des services concernés ainsi que celui du SPP IS
- contacts réguliers avec des partenaires extérieurs impliqués dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

→ Outcomes

I. To what extent have the objectives been met?

- le projet ne comporte pas d'objectifs quantifiables. Le processus de négociation, l'engagement des services et le fait que 16 médiateurs de terrain aient commencé effectivement constitue déjà une première étape essentielle
- le processus et la discussion au sujet de la fonction et du contenu des tâches des médiateurs de terrain sont intensifs et restent une priorité centrale pour la période à venir; on peut parler ici d'un résultat qualitatif, en l'occurrence le fait qu'une attention plus explicite aux expériences et au point de vue des personnes en pauvreté ait découlé de ces négociations et de l'insertion des médiateurs de terrain (les difficultés de cette étape sont décrites plus loin)
- dans chaque service, les médiateurs de terrain accomplissent des tâches différentes; il s'agit généralement de s'impliquer dans le soutien et l'accompagnement individuels (au sein d'un service social, d'un call center, d'un service d'accueil, d'une permanence de première ligne, ...), d'une intervention au niveau de l'efficacité de l'information et de la communication (folders

et brochures, sites web, courrier, ...), d'une implication dans la recherche (p. ex. rassembler et transposer des documents venant d'associations où les pauvres prennent la parole, collaborer à des recherches pour qu'y soit reflété le point de vue du client - p. ex. enquêtes de satisfaction, recueil de témoignages et de propositions auprès d'utilisateurs et de non-utilisateurs, ... -, collaboration à des projets concrets, à la formation interne et à la sensibilisation du personnel par rapport à la problématique de la pauvreté et de l'exclusion sociale...). Les tâches varient de service en service et dépendent à la fois des attentes et des possibilités du service et de l'évolution des médiateurs de terrain et de ce qu'ils proposent. Comme on l'a déjà mentionné, les tâches assumées par les médiateurs de terrain sont en constante évolution et font l'objet d'un dialogue continu entre le SPP IS, les médiateurs de terrain et les services dans lesquels ils sont détachés

- en fonction du processus personnel et professionnel d'évolution des médiateurs de terrain, les résultats s'avèrent globalement positifs, et ce grâce à l'apport et à l'engagement des médiateurs de terrain eux-mêmes, des coaches et des mentors au sein des services concernés, des instituts de formation et du SPP IS
- le développement du cadre de référence est essentiel pour pouvoir formuler des critères qualitatifs partant du point de vue du client; des étapes importantes ont également été franchies ici, tant via une communication soutenue que par des apports extérieurs; affiner et renforcer le cadre de référence reste également un souci constant
- des contacts ont été établis avec les autorités politiques responsables en ce qui concerne le montage financier et juridique qui a permis le détachement des médiateurs de terrain vers les différents services ainsi que l'établissement d'une base politique et institutionnelle pour la poursuite du projet; cela a notamment lieu dans le cadre des différents groupes de pilotage.

2. What obstacles/risks were faced in implementing the initiative?

Le projet doit faire face à des résistances à différents niveaux:

résistance au niveau des services, au niveau des instituts de formation, au niveau des médiateurs de terrain eux-mêmes, et au niveau du contexte.

Au niveau des services, on note les défis suivants:

- la reconnaissance et la validation d'une autre forme de compétence et d'expertise, à savoir l'expertise du vécu
- la difficulté de définir une description de fonction adaptée en dehors des cadres existants
- les difficultés liées à l'intégration des médiateurs dans le service
- les attentes trop basses ou trop élevées (p.ex. le risque d'en demander trop à un médiateur et de surestimer sa capacité de résistance)

Au niveau des instituts de formation, rendre le concept de médiateur de terrain, tel que développé en Flandre, applicable au contexte d'une administration fédérale, au sein de laquelle l'accent est plus mis sur un travail orienté par le niveau politique, constitue assurément un défi; au niveau de la formation, un accompagnement et un suivi étroitement basés sur l'expérience et axés sur les processus est indispensable, ce qui implique également que des moyens et un encadrement adéquats soient prévus.

Au niveau des médiateurs de terrain, l'intégration dans les services n'est pas évidente, d'autant qu'ils y sont généralement les premiers et les seuls médiateurs de terrain. De plus, leur engagement dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ne s'arrête pas après les heures de travail. Contribuer à soutenir le processus d'émancipation de médiateurs de terrain implique également de tenir compte à différents niveaux de leur vécu et de leurs expériences en matière de pauvreté.

La résistance de la part de l'extérieur est notamment liée à la discussion méthodologique concernant la manière dont le point de vue des personnes en pauvreté peut être amenée dans les services, et des questions concernant la légitimité de "l'expérience personnelle élargie".

3. How were these obstacles and risks addressed?

- Le dialogue est ici essentiel, tant avec les médiateurs de terrain qu'avec les services, les instituts de formation ou les experts externes.
- Le soutien des autorités, tant du niveau politique que du management des services impliqués, est une condition sine qua non pour la mise en place, le développement et la continuité de ce projet. On s'est notamment beaucoup investi dans une description claire de la plus-value d'une collaboration avec des médiateurs de terrain.
- On a également beaucoup investi dans l'accompagnement des médiateurs de terrain ainsi que des services.
- La flexibilité ainsi que la réflexion continue entre toutes les parties impliquées par rapport aux objectifs et au cadre de référence du projet et par rapport à la fonction, aux tâches et au soutien des médiateurs de terrain est indispensable.

4. Were there any unexpected benefits or weaknesses?

Le projet médiateurs de terrain a produit comme effet non escompté mais très positif, la prise en compte dans les agendas institutionnels des organismes partenaires les bénéfices de leur participation au projet et ce compris dans leur politique de communication.

ANNEXES - Exemple 2

Les fonctionnaires d'attention

→ Name of Measure

Fonctionnaires chargés de veiller à ce qu'une attention particulière soit accordée à la lutte contre la pauvreté dans les différents départements de l'administration flamande.

Member State

Belgique (Flandre)

→ End Purpose of the Measure

Dans chaque domaine politique, une attention est accordée aux personnes en pauvreté lors de l'évaluation des politiques existantes et du développement de nouvelles initiatives. Une concertation avec le groupe cible a lieu. Il y a également une concertation entre les différents secteurs, dans le but de préparer, de coordonner et d'évaluer les actions menées dans les différents domaines politiques dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

→ Main Results in summary

Dans tous les départements de l'administration flamande qui sont concernés par une politique inclusive de lutte contre la pauvreté, un fonctionnaire a été désigné pour garantir l'attention à porter à cette politique. Ces fonctionnaires suivent dans leur secteur toutes les actions et évolutions qui peuvent être rattachées à la politique de (lutte contre) la pauvreté. Ils participent à la concertation verticale permanente de leur secteur, une concertation qui a lieu entre l'autorité et le groupe cible. Ils prennent également part à la concertation permanente horizontale, qui elle a lieu entre les différents secteurs. Par ce biais, ils collaborent également au plan d'action régional de lutte contre la pauvreté.

→ Targeted Beneficiaries

General Population	✓
Children	■
Single-parent families	■
Unemployed	■
Older people	■
Young People	■
People with disabilities	■
Immigrants / Refugees	■
Ethnic Minorities	■
Homeless	■
Specific Illness/disease	■
Other [Please specify:]	✓
Personnes dans une situation de pauvreté et de exclusion sociale	

→ Policy Focus

Social Exclusion	✓
Healthcare	■
Long-term Care	■
Governance	✓

→ Geographical Scope

National	■
Regional	✓

→ Implementing Body

→ Context/Background to the Initiative

Le Gouvernement flamand part du principe que chaque secteur politique doit porter à la lutte contre la pauvreté l'attention qu'elle mérite, et entend développer en la matière une politique inclusive. La pauvreté a différentes causes qui se renforcent mutuellement, et qui doivent par conséquent être abordées de façon différenciée.

La pauvreté est un réseau d'exclusions sociales qui s'étend sur plusieurs domaines de l'existence individuelle et collective. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit dès lors être menée sur tous les fronts. Dans chaque domaine, la réglementation existante doit être examinée en étant attentif aux facteurs d'exclusion, et doit être adaptée si nécessaire. Lors de l'adoption de nouvelles mesures également, il est essentiel de tenir compte des mécanismes d'exclusion possibles.

Le décret du 21 mars 2003 concernant la lutte contre la pauvreté prévoit un certain nombre d'instruments politiques en la matière, dont le plan d'action régional de lutte contre la pauvreté et la mise en place d'une concertation permanente. L'arrêté du Gouvernement flamand du 10 octobre 2003 portant exécution de ce décret scinde cette concertation permanente en un volet horizontal et un volet vertical. À cette concertation participent, les représentants des départements et services concernés, que l'on appelle les « fonctionnaires d'attention ».

→ Details of the Initiative

1. What is/was the timescale for implementing the initiative?

En application du décret du 21 mars 2003 portant sur la lutte contre la pauvreté, des fonctionnaires d'attention ont été désignés et la concertation permanente a été mise en place. Après la réorganisation de l'administration flamande dans le cadre de sa politique de Bonne Gouvernance, les départements les plus concernés par la politique inclusive de lutte contre la pauvreté ont vu leur fonctionnaire d'attention soit être confirmé(e) dans ses fonctions, soit être remplacé(e).

La concertation permanente horizontale a lieu au moins quatre fois par an, tandis que la concertation permanente verticale doit être organisée au moins deux fois par an au sein de chaque secteur.

2. Specific Objectives

Dans chaque secteur, une attention est accordée aux personnes en pauvreté lors de toute évaluation d'une politique existante ainsi que lors du lancement de toute nouvelle initiative en lien avec (la lutte contre) la pauvreté. Au sein de chaque secteur, une concertation est organisée entre l'autorité et le(s) représentant(s) du groupe cible pour débattre de la politique à évaluer ou des nouvelles initiatives à mettre en place. Quant à la concertation entre les différents secteurs, elle a pour but de préparer, de coordonner et d'évaluer les mesures qui sont prises dans les différents domaines dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, permettant ainsi d'arriver à une politique intégrée de lutte contre la pauvreté au niveau régional. L'attention à la participation du groupe cible est essentielle dans ce processus.

3. How did the initiative address these objectives ?

Dans chaque entité de l'administration flamande, un fonctionnaire d'attention en matière de la lutte contre la pauvreté a été désigné. Les fonctionnaires d'attention suivent les actions et les évolutions qui, dans leur secteur, peuvent avoir un lien avec (la lutte contre) la pauvreté. À ce titre, ils jouent également un rôle de référent au sein de leur secteur.

Les fonctionnaires d'attention participent à la concertation de pauvreté permanente verticale de leur secteur. Cette concertation a pour fonction de confronter les initiatives politiques spécifiques du secteur concerné à la vision et à l'expérience du groupe cible et de formuler des propositions de modifications. Il est de la responsabilité de chaque ministre flamand d'organiser cette concertation et d'en déterminer les modalités de fonctionnement en concertation avec le Réseau flamand des Associations où les Pauvres prennent la Parole. Un rapport de cette concertation verticale est repris dans l'actualisation du plan d'action régional de lutte contre la pauvreté.

À côté de la concertation verticale, il y a également une concertation permanente horizontale en matière de pauvreté, qui réunit les fonctionnaires d'attention des différents secteurs. Le Réseau flamand des Associations où les Pauvres prennent la Parole en fait également partie, au titre de représentant du groupe cible. Les missions de la concertation horizontale sont les suivantes:

- 1° préparer dans les différents secteurs les actions qui découlent du plan d'action ;
- 2° analyser l'impact et les effets de ces actions ;
- 3° coordonner les actions et assurer une cohérence entre les actions des différents secteurs;
- 4° déterminer les conditions d'organisation de la concertation ;
- 5° prendre connaissance des propositions formulées dans les concertations verticales de chacun des secteurs;
- 6° évaluer le plan d'action régional;
- 7° à la demande du ministre coordinateur, mettre en œuvre les missions qui sont dévolues au Gouvernement flamand suite aux décisions prises au niveau de la conférence interministérielle « intégration dans la société » dans le cadre de l'accord de coopération fédéral / entités fédérées relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté.

La concertation permanente horizontale est coordonnée par le département Bien-être et Société de l'administration.

→ Monitoring and Evaluation

How is/was the project monitored/evaluated?

La composition de la concertation permanente est évaluée de façon continue, spécialement suite à la réorganisation administrative entreprise dans le cadre de la politique de Bonne Gouvernance. Tous les départements concernés ont été invités à désigner un nouveau fonctionnaire d'attention, ou à confirmer dans ses fonctions le fonctionnaire d'attention en place.

La concertation permanente évalue régulièrement son propre fonctionnement et la façon dont ses missions sont réalisées.

Lors de chaque réunion de la concertation horizontale, le Réseau flamand des Associations où les Pauvres prennent la Parole dresse un état des lieux des différentes concertations verticales.

Un rapport d'activité portant sur les travaux de la concertation horizontale et des concertations verticales est publié dans le plan d'action flamand de lutte contre la pauvreté ainsi que dans chacune de ses actualisations annuelles.

→ Outcomes

1. To what extent have the objectives been met?

Des fonctionnaires d'attention sont désignés dans tous les départements concernés par la politique de lutte contre la pauvreté. La concertation permanente horizontale se réunit au moins quatre fois par an. Des concertations verticales permanentes sont organisées dans un nombre sans cesse croissants de secteurs.

2. What obstacles/risks were faced in implementing the initiative?

Il importe que les fonctionnaires d'attention obtiennent un mandat clair et disposent de suffisamment de temps pour suivre dans leur secteur les actions et les évolutions qui peuvent avoir un lien avec (la lutte contre) la pauvreté. Ils peuvent ainsi représenter une plus-value importante tant pour leur propre département qu'au-delà des compétences de ce dernier, dans les concertations horizontale et verticales.

Les fonctionnaires d'attention doivent pouvoir compter sur un soutien suffisant au sein des départements, de façon à être moins dépendants de l'engagement personnel des collaborateurs. Une bonne collaboration avec le niveau politique et le soutien de ce dernier sont également indispensables.

En outre, les fonctionnaires d'attention doivent nécessairement avoir une vision claire de la problématique de la pauvreté et une bonne compréhension de celle-ci.

3. How were these obstacles and risks addressed?

Tant les ministres que les fonctionnaires dirigeants des départements concernés ont été sensibilisés par le ministre de coordination de la lutte contre la pauvreté à l'intérêt de désigner un fonctionnaire d'attention, de lui décerner un mandat clair et de lui accorder suffisamment de temps pour remplir son rôle de façon optimale.

Fin 2008, un séminaire de formation sera organisé pour les fonctionnaires d'attention. Une explication générale au sujet de la problématique de la pauvreté y sera donnée par des personnes du groupe cible et leurs associations. Une large place sera également consacrée à des aspects plus politiques, comme le rôle des fonctionnaires d'attention, la création d'une structure d'appui au sein des départements et des secteurs, ou encore le fonctionnement de la concertation permanente.

Des visites de travail dans les associations où les pauvres prennent la parole sont également prévues, pour permettre aux fonctionnaires d'attention de mieux « sentir » le groupe cible et le fonctionnement des associations.

4. Were there any unexpected benefits or weaknesses?

On continue à rechercher une manière réellement efficace de fonctionner de façon décloisonnée, notamment au niveau de la concertation horizontale. Celle-ci doit pouvoir devenir plus qu'un simple lieu d'échange sur ce qui se fait dans les différents secteurs.

Les contacts qui sont noués dans le cadre de cette concertation horizontale permanente peuvent s'avérer extrêmement profitables, qu'il s'agisse de contacts mutuels entre différents fonctionnaires d'attention ou de contact entre fonctionnaires d'attention et représentants du groupe cible. Ainsi, il n'est pas rare que les participants se contactent directement les uns les autres en dehors des réunions de concertation, et les expériences qui ont pu être vécues dans l'un ou l'autre secteur peuvent bénéficier à tous.

ANNEXES - Exemple 3

Inclusion de personnes sans-abri

→ Name of Measure

DIOGENES a.s.b.l.

→ Member State

Belgium
Territoire de Bruxelles-Capitale

→ End Purpose of the Measure

Diogènes est un service psychosocial de travail de rue avec les personnes sans abri de Bruxelles (Belgique). Tous les travailleurs sociaux travaillent dans la rue, mais le service peut être contacté par téléphone. L'équipe de Diogènes est formée de 11 travailleurs de rue à temps partiel, une secrétaire à temps partiel et un coordinateur temps plein. C'est une équipe multidisciplinaire: 2 criminologues, 1 infirmier, 4 travailleurs sociaux, 2 sociologues, 1 historien d'art, et une personne d'origine Rom. La plupart du temps, l'équipe travaille en rue (2/3); le reste du temps est consacré au travail administratif (comptes-rendus, réunions...).

L'un des objectifs finaux du projet DIOGENES est de créer des passerelles entre le monde de la rue et la société. Pour établir ces passerelles entre les personnes sans-abri et les associations sociales et institutions existantes, DIOGENES essaie de mettre les personnes en contact avec des services du secteur psycho-médico-social, pour qu'ils puissent répondre à leurs demandes. L'équipe ne se focalise pas sur l'aide directe, mais plutôt sur la relation, en vue de comprendre ce qui est réellement important pour les personnes sans-abri. De plus, le but du projet est d'informer les services existants des besoins et des demandes des personnes sans-abri.

→ Main Results in summary

Bonne connaissance de la situation en rue.

Contacts réguliers et relation de confiance avec les personnes sans-abri vivant à Bruxelles.

Amélioration des conditions de vie de nombreux "habitants de la rue".

Collaboration effective dans le réseau avec de nombreux services sociaux, les CPAS, les hôpitaux, les maisons d'accueil et les logements accompagnés.

Le service a pour mission d'informer le pouvoir politique sur la situation dans la rue et sur les besoins des personnes sans-abri.

→ Targeted Beneficiaries

General Population	■
Children	■
Single-parent families	■
Unemployed	■
Older people	■
Young People	■
People with disabilities	■
Immigrants / Refugees	■
Ethnic Minorities	■
Homeless	✓
Specific Illness/disease	■
Other [Please specify:]	■

→ Policy Focus

Social Exclusion	✓
Healthcare	✓
Long-term Care	✓
Governance	■

→ Geographical Scope

National	■
Regional	✓

→ Implementing Body

→ Context/Background to the Initiative

Un large dialogue existe à Bruxelles entre la Ville de Bruxelles (échevine des Affaires Sociales), le "Centres Publics d'Action Sociale" (C.P.A.S.), les maisons d'accueil et les services spécialisés. Cette table ronde a conclu à la nécessité d'organiser un service de travail de rue avec les personnes sans-abri à Bruxelles. La Commission Communautaire Commune (le gouvernement bruxellois) finance le projet expérimental DIOGENES.

DIOGENES a été créé en mars 1995.

En 1997, DIOGENES est devenu une a.s.b.l.

De 2007 à 2011, DIOGENES est agréé officiellement pour le travail de rue et reçoit des subventions publiques (environ 250.000 EUR/an).

A Bruxelles, malgré l'existence de nombreux services sociaux et d'autres services spécialisés pour personnes sans-abri, nombreuses sont celles qui ne font pas appel à ces services. Le fossé existant entre le monde de la rue et le monde social grandit de plus en plus. Ainsi, il est nécessaire de créer un nouveau service capable de faire le lien entre la rue et le monde social sans remplacer les associations existantes. Ce lien a pour but de faciliter l'accès aux services et aux institutions des personnes sans-abri et d'informer le monde social et institutionnel de la situation en rue afin qu'il puisse prendre des mesures adaptées à ce public.

→ Details of the Initiative

1. What is/was the timescale for implementing the initiative?

2. Specific Objectives

Les objectifs généraux de DIOGENES sont les suivants:

- Permettre aux "habitants de la rue" d'avoir accès aux services sociaux existants afin d'améliorer leurs conditions de vie, leur santé, leur état psychologique, leurs conditions sociales et administratives et leurs relations sociales.
- Leur offrir une écoute inconditionnelle et une aide morale. Respecter leurs valeurs et leur mode de vie.
- Créer un échange dynamique qui respecte les demandes, les besoins, le rythme et les aspirations des "habitants de la rue".
- Informer les associations et les autorités publiques sur la situation en rue et sur l'opinion des usagers au sujet de différents services

3. How did the initiative address these objectives?

- Les travailleurs de rue de DIOGENES vont directement à la rencontre des "habitants de la rue". Ils rencontrent les personnes où elles se trouvent et où elles vivent pour respecter leur vie privée.
- D'un point de vue méthodologique, trois grands principes guident le travail de DIOGENES:
 - Travailler sur le territoire des "habitants de la rue". Le travail est toujours effectué dans la rue ou à l'endroit choisi par l'utilisateur et qui lui est familier (par exemple: un café).
 - Respecter les règles et les valeurs des usagers. Les travailleurs de DIOGENES se considèrent comme des "invités" dans le territoire des personnes sans-abri; ils ne portent pas de jugement de valeur.

- Travailler sur les demandes des personnes sans-abri, sans imposer de solution. DIOGENES rencontre les personnes sans-abri et établit des relations de confiance en vue de faciliter un accompagnement psychosocial de la personne. Il essaie aussi de construire un aperçu représentatif de la situation en rue et de développer un travail de réseau.

Méthodologiquement, l'asbl s'appuie sur les théories suivantes: "The presence approach" (Andries Baart); "Interfering care" (Henry Henselmans); "Motivational interviewing and self determination theory (Miller and Rollnick); "Assertive Community Treatment".

- Dans la rue, les activités suivantes sont organisées :
 - Observation de la situation générale, mouvement des groupes, changement d'attitudes ou de comportements individuels, ...
 - Contacts directs. Développement de relations privilégiées. Information. Aide aux personnes pour clarifier leur situation. Ecoute active et aide psychologique. Soutien des projets. Visite des personnes en prison, à l'hôpital, ...
 - Interventions actives. Par exemple: mettre une personne en contact avec d'autres services comme l'hôpital, le service de santé mentale, les services sociaux publics, ... Accompagner et soutenir les personnes dans leurs démarches pour l'obtention de papiers, de santé et de revenus dans la mesure où elles ne peuvent faire ces démarches elles-mêmes.
- DIOGENES travaille en collaboration avec bien d'autres associations et institutions qui sont en contact avec des personnes sans-abri. Parmi ces associations par exemple: services de travailleurs de rue, services travaillant avec des personnes sans-abri, services sociaux, services de santé locaux et hôpitaux, restaurants sociaux, "Centres Publics d'Action Sociale, abris de nuits, maisons d'accueil.

Des projets spécifiques ont été mis sur pied:

- **Travail avec les Roms** : un travailleur culturel consacre une partie importante de son travail avec des habitants de la rue d'origine Rom.
- **Soutien au logement** : Aide aux personnes qui ont toujours un logement mais qui risquent de le perdre, afin de leur trouver un logement.
- **Cohabitation** : permettre l'accès à un logement, directement à partir de la rue, et partager ce logement avec d'autres anciens habitants de la rue.
- **Buddy** : visite de volontaires aux habitants de la rue qui vivent dans une situation plus stable telle qu'une maison d'accueil, un home pour personnes âgées, ... Soutien, écoute, accompagnement, courses, excursions, ...

→ Monitoring and Evaluation

How is/was the measure monitored/evaluated?

Evaluation interne

Qualitative : par le staff (rapport d'activités)

Quantitative : statistiques

Evaluation externe: feed-back d'autres services

→ Outcomes

1. To what extent have the specific objectives been met?

Objectif 1: Permettre aux "habitants de la rue" d'avoir accès aux services sociaux existants afin d'améliorer leurs conditions de vie, leur santé, leur état psychologique, leurs conditions sociales et administratives et leurs relations sociales. Cet objectif a été rencontré comme attesté par les actions réalisées par le service: établir des relais, soutenir, informer, créer des passerelles avec d'autres services, accompagner les personnes.

Objectif 2: Ecoute inconditionnelle et soutien. Les travailleurs de DIOGENES assurent une présence quotidienne dans la rue afin de pouvoir rencontrer cet objectif

Objectif 3: Créer une dynamique de changement. Une évaluation des demandes a été élaborée afin de pouvoir évaluer la réalisation de cet objectif.

Objectif 4: Informer le pouvoir politique, le secteur social et le large public de la situation en rue. Le service participe aux réseaux, aux conférences, ... pour réaliser cet objectif.

2. What obstacles/risks were faced in implementing the initiative?

- Difficultés de suivi des usagers à cause de leur grande mobilité. Difficultés de suivi des demandes à cause de la complexité de la situation des usagers.
- Le large public ne comprend pas toujours la nature du travail
- Difficultés pour établir des contacts et aider des personnes étrangères. Problèmes de communication (ignorance de leur langage), ignorance de leur culture, manque d'institutions pour personnes étrangères.
- Isolement et solitude des usagers
- Pas assez de collaboration entre le secteur de la santé mentale et le secteur social.
- Pas de suivi médical dans la rue.
- Coordination entre différents services travaillant avec la même personne.

3. How were these obstacles and risks addressed?

- Augmenter la compétence du staff et les compétences des travailleurs (formation, coaching).
- Meilleures stratégies de communication.
- Meilleure connaissance de la culture des étrangers à Bruxelles. Informer les responsables politiques au sujet du manque de possibilités pour les étrangers d'être accueillis dans des maisons d'accueil. L'équipe est multiculturelle.
- Travailler avec les ressources personnelles des personnes. Créer des liens entre les personnes sans-abri et les institutions sociales.
- Développer un véritable réseau en vue de créer des services spécialisés pour la maladie mentale des personnes sans-abri. Développer le "SMES-B": réseau entre travailleurs du secteur de la santé mentale et travailleurs du secteur social en vue de l'élaboration d'un travail commun.
- Création de liens entre la personne et les services de santé mentale.
- Création de projets qui travaillent sur des consultations de santé (Hermès).

4. Were there any unexpected benefits or weaknesses?

Effectivité du réseau de communication dans la rue.

Existence d'une organisation sociale spécifique à la rue.

Relative facilité d'une première entrée en contact avec les "habitants de la rue".

Grande diversité des personnes rencontrées dans la rue.

ANNEXES - Exemple 4

Validation des compétences

→ Name of Measure

Validation des compétences

→ Member State

Belgique (Région wallonne + Communauté française)

→ End Purpose of the Measure

L'objectif majeur du dispositif de validation des compétences est de permettre aux citoyens de plus de 18 ans de faire reconnaître des compétences acquises par l'expérience de travail, par la formation professionnelle et par l'expérience de vie. Cette reconnaissance sera organisée via un consortium et des centres de validation organisés par les 5 institutions publiques de formation professionnelle continue : Bruxelles-Formation, Enseignement de promotion sociale, le Forem, IFAPME, SFPME.

Les compétences seront formellement reconnues au travers de Titres de compétences délivrés au nom de la Communauté Française, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française.

Chaque année, une note d'orientation stratégique adoptée par les partenaires sociaux francophones est soumise à l'approbation des trois Gouvernements.

→ Main Results in summary

Ainsi, au 31 décembre 2007 :

- 102 Titres de compétence associés à 33 métiers et à 11 secteurs ont été rendu disponibles;
- 27 centres de validation disposent d'une quarantaine d'agrément;
- 740 épreuves ont été organisées;
- Le taux de réussite est de 61%.

→ Targeted Beneficiaries

General Population	✓
Children	■
Single-parent families	■
Unemployed	■
Older people	■
Young People	■
People with disabilities	■
Immigrants / Refugees	■
Ethnic Minorities	■
Homeless	■
Specific Illness/disease	■
Other [Please specify:]	■

→ Policy Focus

Social Exclusion	✓
Healthcare	■
Long-term Care	■
Governance	■

→ Geographical Scope

National	■
Regional	■

→ Implementing Body

Région wallonne
Communauté française
Commission communautaire Française

→ Context/Background to the Initiative

Le 24 juillet 2003, un Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue est conclu.

Trois décrets portant assentiment de l'Accord de coopération ont ensuite été adoptés par les niveaux de pouvoir concernés :

- Décret Communauté Française du 22 octobre 2003 : MB 31.12.2003
- Décret Région wallonne du 13 novembre 2003 : MB 23.01.2004
- Décret Cocof du 7 novembre 2003 : MB 03.05.2004

→ Details of the Initiative

1. What is/was the timescale for implementing the initiative?

Si les années 2004 et 2005 ont, essentiellement, été consacrées à la mise en route du dispositif, à la définition des méthodologies de validation et des conditions d'agrément des centres de validation, les années 2006 et 2007 consacrent la mise en route opérationnelle de la validation.

Pour les années 2008-2010, il s'agira de renforcer les actions du dispositif de validation des compétences, à savoir :

- développer l'offre de validation tant par le nombre de centres agréés que par le nombre de métiers disponibles;
- renforcer la visibilité des Titres de compétences et développer une politique de communication globale et coordonnée;
- développer une approche intégrée de la validation qui reposera, en outre, sur une cartographie de l'offre de validation, sur l'intégration de la validation dans le DIISP, sur une meilleure articulation entre l'offre de validation et les besoins du marché de l'emploi;
- renforcer la portée du Titre de compétence tant dans les parcours de formation que dans la gestion des compétences en entreprise.

2. Specific Objectives

Le 18 avril 2008, les Gouvernements de la Communauté Française et de la Région wallonne ont décidé d'organiser une conférence interministérielle biennale autour de la validation des compétences afin d'aborder la problématique dans sa globalité et d'apporter des réponses à l'évolution du dispositif.

3. How did the initiative address these objectives ?

→ Monitoring and Evaluation

How is/was the project monitored/evaluated?

→ Outcomes

1. To what extent have the objectives been met?

2. What obstacles/risks were faced in implementing the initiative?

Un principe soutient le fonctionnement de ce dispositif : un double partenariat entre d'une part des opérateurs publics et d'autre part entre les opérateurs publics et les partenaires sociaux.

3. How were these obstacles and risks addressed?

Un partenariat "public" via un Consortium rassemblant 5 opérateurs de formation:

- Bruxelles-Formation (Cocof)
- L'Enseignement de promotion sociale (CFWB)
- Le Forem Formation (RW)
- L'institut de Formation en Alternance des Petites et Moyennes Entreprises (RW)
- Et le service de Formation des Petites et Moyennes Entreprises (Cocof)

Le partenariat « public-partenaires sociaux » intervient à différents moments dans le processus de validation :

dans la définition des objectifs opérationnels, dans la production des référentiels de validation, dans l'agrément des centres de validation et dans la réalisation des épreuves de validation.

L'ensemble du dispositif est sous la responsabilité finale des exécutifs concernés; champ stratégique et normatif.

4. Were there any unexpected benefits or weaknesses?

